



HAL
open science

Développer les fonds de pension en France : entre nécessité, acceptation et rejet

Jeremy Fasquelle

► **To cite this version:**

Jeremy Fasquelle. Développer les fonds de pension en France : entre nécessité, acceptation et rejet. Sciences de l'information et de la communication. 2020. dumas-03566508

HAL Id: dumas-03566508

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03566508>

Submitted on 11 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Mémoire de Master 2

Mention : Information et communication

Spécialité : Communication Entreprises et institutions

Option : Entreprises, institutions et stratégies

Développer les fonds de pension en France Entre nécessité, acceptation et rejet

Responsable de la mention information et communication
Professeure Karine Berthelot-Guiet

Tuteur universitaire : Yanita Andonova

Nom, prénom : FASQUELLE Jeremy

Promotion : 2020

Soutenu le : 25/11/2020

Mention du mémoire : Très bien

Remerciements

2020 est une année qui restera dans nos mémoires, parce qu'elle bouscule nos habitudes et nos comportements. Étudier au Celsa durant cette période aura été une opportunité pour prendre de la hauteur sur cette crise et ses conséquences.

J'aimerais remercier chaque personne qui m'a aidée à traverser ce moment, en particulier au cours de ces derniers mois passés au Celsa.

Un grand merci à l'ensemble des enseignants dont l'expérience, le savoir et l'expertise m'auront permis de développer un nouveau regard sur la société et une solide compréhension des enjeux de communication. Ces nouvelles compétences me seront très utiles pour ma future carrière.

J'aimerais remercier en particulier Jean François Carminati et Yanita Andonova pour leur accompagnement et leur soutien sans faille pour le traitement de ce sujet passionnant. Merci à Nicole d'Almeida pour l'accompagnement durant cette formation. Merci aussi à Pauline Escande Gauquié de m'avoir suivi en première année de Master. Enfin, un grand merci à Marie Gonand pour son dévouement et son agilité durant ces deux années, particulièrement durant le confinement.

Je remercie aussi mes amis, ma famille, mes parents, mes grands-parents et mes sœurs dont le soutien moral et logistique ont permis de mener ces deux années dans la sérénité.

Ces deux années d'enrichissement personnel et professionnel n'auraient pas été les mêmes sans mes camarades de promotion du Celsa, notamment la promo 2019 pour sa franche camaraderie et la promo 2020 pour les moments de partage à distance. Que l'avenir nous soit favorable.

Remerciements	- 2 -
Pourquoi ce sujet ?	- 5 -
Problématique	- 8 -
I) Développer les fonds de pension : une volonté politique et une nécessité face au déficit prévu des caisses	- 12 -
1) Les systèmes de retraites aux États-Unis, aux Pays Bas en Angleterre et aux Japon : La capitalisation ultra dominante	- 12 -
a) La retraite aux États-Unis	- 12 -
b) La retraite au Royaume-Uni :	- 14 -
c) La retraite aux Pays-Bas	- 16 -
2) Le système de retraite Français, entre répartition et régime spéciaux, un système riche en symboles.	- 19 -
a) De 1941 à 2019, histoire de la retraite française	- 19 -
c) Les régimes spéciaux, symbole du pluralisme politique	- 24 -
c) Un patrimoine français peu tourné vers le financier	- 25 -
3) Le régime de retraite français par répartition : un visage contrasté	- 27 -
a) Un régime à bout de souffle	- 27 -
b) Des régimes spéciaux qui nourrissent un sentiment d'inéquité	- 29 -
c) De la retraite par régime à un régime universel	- 30 -
II) Une lutte des enjeux entre refus idéologique et consentement pragmatique	- 32 -
I) Des réticences historiques et idéologiques	- 32 -
a) Une opinion publique qui a le pouvoir de faire retirer une réforme	- 32 -
b) Les inconvénients de la retraite par capitalisation sont des freins à leur acceptation	- 34 -
c) La défiance de l'opinion publique française envers le monde de la finance	- 36 -
2) Des nouvelles tendances sociétales qui pourraient permettre leur développement	- 44 -
a) Une défiance de plus en plus grande envers les institutions	- 44 -
b) La généralisation du numérique pousse à de nouveaux comportements	- 46 -
c) Une Financiarisation de l'économie qui amène une explosion des activités financières	- 49 -

III) De puissants leviers tant communicationnels que techniques	- 51 -
1) La campagne gouvernementale du PER	- 51 -
2) L'ISR, un levier puissant adapté aux aspirations	- 54 -
a) Histoire de l'ISR	- 55 -
b) Communiquer finance responsable	- 56 -
c) Prefon : La charte responsable comme contrat relationnel	- 57 -
d) Amundi : Les certifications et les labels	- 60 -
e) BNP Paribas : La texte de raison d'être et la notation de durabilité	- 63 -
Conclusion	- 68 -
Bibliographie et Webographie	- 71 -
Sommaire des annexes	- 76 -
Glossaire	- 85 -
Résumé	- 86 -
Mots clés	- 87 -

« Il faut développer une forme de fonds de pension à la française et adapter le cadre fiscal à ce changement ». Ces mots n'ont pas été prononcés par le PDG d'un grand groupe financier mais par Emmanuel Macron en 2016. Alors Ministre de l'économie, le futur président de la République propose une orientation économique qui amènera 3 ans plus tard, un projet d'envergure : le développement de la retraite par capitalisation.

Pourquoi ce sujet ?

Depuis Octobre 2019, est appliquée la réforme instaurant un Plan Épargne Retraite. Ce projet, dans la lignée de la loi Pacte, a pour objectif de fusionner les dispositifs existants vers plus de simplicité afin de développer la retraite par capitalisation en France.

En quelques mots¹, Le système de retraite par capitalisation, facultatif, est un mode d'épargne individuel basé sur l'autofinancement. Les actifs versent des cotisations sur un Plan Épargne Retraite géré par des caisses autonomes appelées « fonds de pensions ». Les sommes épargnées sont alors confiées à des gestionnaires d'actifs qui vont être chargés d'investir sur les marchés financiers essentiellement en actions et obligations. Fiscalement avantageux, l'épargne constituée est ensuite retirée sous forme de rente ou de capital lorsque le cotisant quitte la vie active. Cependant, bien que les ménages Français soient les champions de l'épargne (environ 500 milliards d'euros)², l'épargne retraite reste paradoxalement marginale. Les précédentes réformes proposant de développer les fonds de pension se sont soldées par un échec.

Le régime de capitalisation s'oppose au régime par répartition, mode de gestion qui « met en relation directement les cotisations des actifs avec les pensions des

¹ Nous y reviendrons largement

² Lancement du nouveau Plan d'Épargne Retraite (PER) - Direccte Bourgogne-Franche-Comté. (2019, 3 octobre).

retraités »³. Ce principe, fortement ancré en France et instauré en 1941 se base sur la solidarité intergénérationnelle. Système ancien, complexe et souvent réformé, le régime public fait face à de nombreux enjeux démographiques et est aujourd'hui à bout de souffle.

Face à ces constats, la réforme du système des retraites engagée fin 2019 après l'instauration du PER, vise à refondre le système par répartition, supprimer les régimes spéciaux et créer un régime universel de retraite. Cependant, le message et les propositions portés par cette réforme, mêlant équité et universalité sont très mal accueillis par les représentants politiques. Pour de nombreux experts, avec la mise en place d'un tel régime, la solidarité intergénérationnelle pourrait disparaître au profit d'un système plus individuel. La France connaîtra alors en décembre 2019, le plus grand mouvement social depuis la dernière réforme de 2010.

En outre, le débat sur la réforme des retraites s'est concentré en grande partie sur les fonds de pension. En effet, ces derniers font l'objet de nombreuses critiques. Une multitude de voix à la fois syndicales et politiques se font entendre dans l'espace public pour s'opposer féroce à ce projet sous-jacent. Jean Luc Mélenchon qualifiera cette réforme de « Loi BlackRock » en référence au géant américain de la gestion d'actifs. Le leader de la France Insoumise accuse le gouvernement de brouiller les cartes et de vouloir tuer un système solidaire au profit du capitalisme sauvage. Pour Philippe Martinez encore plus réfractaire, le système ne doit absolument pas être réformé, « il n'y a pas besoin de tout changer parce que tout changer, c'est favoriser la capitalisation »⁴.

En Europe et dans le monde, même s'il existe pléthore de systèmes différents, une grande majorité de pays ont largement développé les fonds de pension. Au Royaume-Uni, aux États-Unis, ils sont facultatifs. Même si, seules certaines catégories de la population en bénéficient réellement, les actifs collectés par ces fonds sont

³ Le Garrec, G. (2002). *Les fonds de pension: Substituts ou compléments des systèmes publics de retraite par répartition ?*. *Revue d'économie politique*, vol. 112(4), 601-626.

⁴ Michel Revol - *Quand la CGT défend la retraite par... capitalisation - Le Point - 18 janvier 2020*

conséquents. Dans certains pays nordiques ou au Japon, ils sont obligatoires et viennent compléter un régime universel.

En France, même si Bruno Le Maire a salué le 1^{er} Octobre 2020 une hausse des souscriptions à un Plan Épargne Retraite, les fonds de pension restent encore peu développés. En effet, le développement de ces derniers ne constitue pas exclusivement un enjeu financier mais va au-delà et concerne plusieurs disciplines des sciences humaines : la politique, la sociologie, la philosophie, l'anthropologie et l'économie. Par-dessus tout, la retraite est un objet social complexe et multidimensionnel.

La perception des fonds de pension France présente de nombreux contours flous et de paradoxes. Pour exemple, le régime de répartition a été mis en place en 1941 durant le régime de Vichy pour remplacer un système par capitalisation. D'après François Charpentier, journaliste et auteur de nombreux livres autour des retraites, « dans l'inconscient collectif, on considère que la capitalisation représente un danger public »⁵. De fortes idéologies gravitent autour de ce sujet. Le terme « fonds de pension » évoque la finance dure, l'ultra-capitalisme américain, le Krach Boursier. Ils sont souvent assimilés à des fonds de Private Equity⁶ agressifs ou à des fonds vautours. Cette confusion autour du terme est à la fois le reflet d'une forte défiance et la marque d'une inculture économique fortement ancrée. Cette inculture est due à un héritage tendant à la détestation de l'économie de marché. Autre exemple de paradoxe, le discours anti-capitalisation porté par les syndicats vient en contradiction avec la création par ces derniers de Prefon, le fonds de pension de la fonction publique en 1963. En plein débat sur la réforme des retraites, Prefon a lancé une campagne publicitaire autour du PER, qui a servi d'argumentaire aux défenseurs de la réforme pour montrer cette contradiction.

⁵ *Polémique BlackRock : c'est quoi, la retraite par capitalisation ? - Le Parisien – 2 Janvier 2020*

⁶ Voir glossaire p 85

Enfin, cette défiance est aujourd'hui renforcée par les nombreuses crises financières amorcées depuis le début du XXI^e siècle : crise de la bulle Internet en 2003, crise des subprimes en 2008 et crise du coronavirus en 2020.

Développer la retraite par capitalisation présente donc une importance politique et un sujet de société. Pour Emmanuel Macron, « Nous sommes dans une économie de la disruption mondialisée où tout va très vite. Si nous ne sommes pas en capacité de financer cette innovation très vite, très fort, on se fait distancer par celles et ceux qui mettent beaucoup... »⁷ En effet, l'hostilité française aux fonds de pension a des conséquences financières et politiques non négligeables. Les résultats des grands groupes français ne financent pas suffisamment les pensions des retraités français et bénéficient surtout aux retraités néerlandais britanniques ou américains.

Problématique

La montée en puissance de la retraite par capitalisation concerne l'ensemble des acteurs de la vie économique. Elle présente un enjeu communicationnel de taille pour chacun d'entre eux :

- **Pour les pouvoirs publics**, il s'agit de rassurer, convaincre et défendre une réforme qui est désormais perçue comme nécessaire. Il s'agit aussi de faire accepter la montée en puissance d'un nouveau système de retraite à deux étages. Cependant, avec les nombreuses réticences idéologiques, le gouvernement doit rassurer les nombreux réfractaires dans une période où l'horizontalité et la défiance de la population envers leurs dirigeants est centrale.
- **Pour les ménages actifs**, comment accueillir ces nouvelles tendances ? Même si de nombreuses réticences historiques envers les fonds de pensions subsistent, elles sont cependant aujourd'hui compensées par un renouvellement des générations et de nouvelles tendances sociétales et économiques qui définissent de nouveaux contours.

⁷ Discours d'Emmanuel Macron à Bercy en 2016, présentant Noé, la loi sur les « nouvelles orientations économiques ».

- **Pour les acteurs de la finance**, le PER constitue un nouveau produit attractif avec l'ouverture d'un nouveau marché. De plus, avec une réforme des retraites ultra médiatisée, et la montée de nouvelles tendances de consommation, la perception et l'image du monde de la finance est en pleine transformation. Enfin, les acteurs du monde de la finance (Banques, assurances et autres gestionnaires d'actifs) font face à une opposition et une méfiance historiquement ancrée. Pour rappel, BlackRock a été accusé par L'Humanité et Mediapart d'avoir plus ou moins influencé la philosophie de la réforme dans leur propre intérêt⁸. Le secteur est donc aujourd'hui au cœur de l'ensemble des évolutions et doit prendre en compte des critères extra-financiers.

Autrement dit la problématique peut être formulée comme ci-dessous :

Dans la confrontation des réticences historiques et des nouvelles tendances sociétales, quels leviers communicationnels favoriseraient l'incontournable montée en puissance de la retraite par capitalisation comme complément à la retraite par répartition ?

Afin d'éclairer la question de recherche ci-dessus, nous nous appuyerons sur trois hypothèses :

Première hypothèse

Le développement de la retraite par capitalisation et des fonds de pension est une volonté politique et est inéluctable face à l'insuffisant système par répartition

Deuxième Hypothèse

Les réticences culturelles, voire idéologiques, à cette évolution sont aujourd'hui confrontées à des tendances sociétales puissantes créant des conditions favorables au développement des fonds de pensions.

⁸ Martine Orange *Retraites : BlackRock souffle ses conseils pour la capitalisation à l'oreille du pouvoir* – Mediapart — 9 décembre 2019

Troisième hypothèse

L'État et les acteurs économiques concernés peuvent désormais tirer parti de nombreux leviers communicationnels, tant conceptuels que techniques.

Méthodologie

Afin d'étudier les hypothèses formulées ci-dessus, nous nous proposons d'analyser un corpus constitué d'articles, d'ouvrages, de statistiques et de discours politiques portant sur les sujets suivants :

- L'histoire de la retraite par répartition et de la retraite par capitalisation
- La solidarité intergénérationnelle
- Les fonds de pension et fonds souverains
- Les différentes réformes des retraites et leur contestation
- La performativité en communication
- L'éducation financière

Pour analyser la campagne gouvernementale autour du PER, nous utiliserons les canaux de communication du gouvernement : web réseaux sociaux et interviews télévisées de Bruno Le Maire.

Enfin, pour appuyer notre démonstration, l'Interview de Florent Brones, Docteur en sciences économique et chez BNP Paribas Wealth Management nous apportera un regard professionnel sur le sujet.

Annonce du plan

L'objectif de ce mémoire est d'analyser et de démontrer une vision et de nombreuses idées reçues autour des fonds de pension, proposer un nouveau regard sur la retraite et ses enjeux au XXI^e siècle et démontrer comment les États et les acteurs financiers adaptent leur communication à ces nouveaux enjeux.

Pour répondre à notre problématique, nous étudierons dans un premier temps, notre système de retraite et ses facettes. Il convient de faire un tour d'horizon des différents systèmes de retraite dans le monde, expliquer en détails les différences, avantages et inconvénients de la répartition et de la capitalisation et les nouveaux défis auxquels elles sont confrontées.

En deuxième lieu, nous nous efforcerons de comprendre les confrontations d'opinions autour de la retraite par capitalisation et la lutte des enjeux autour de ce sujet. Partie centrale de notre étude, nous mettrons en lumière les différents échecs des précédentes réformes, les discours anti fonds de pension et dégagerons des conclusions sur l'inculture financière et la financiarisation de l'économie.

Enfin, nous mettrons en perspective les différents leviers communicationnels dont les États et les acteurs de la finance peuvent désormais tirer parti pour rassurer convaincre et rendre acceptable l'acte d'épargner pour sa retraite. Nous analyserons d'abord brièvement la campagne de communication gouvernementale autour du PER. Puis nous nous concentrerons sur les efforts de communication entrepris par les établissements financiers pour modifier leur image. Le tout, en se focalisant notre attention sur l'ISR et ses différentes pratiques et outils : l'ESG, la labellisation responsable, le texte de raison d'être et la notation de durabilité.

I) Développer les fonds de pension : une volonté politique et une nécessité face au déficit prévu des caisses

Avant de rentrer dans une analyse communicationnelle plus classique, il nous a semblé opportun de débiter ce mémoire par un tour d'horizon des différents systèmes de retraites dans le monde. Nous avons sélectionné quatre pays considérés comme références lors des différents débats sur les retraites en France.

1) Les systèmes de retraites aux États-Unis, aux Pays Bas en Angleterre et aux Japon : La capitalisation ultra dominante

a) La retraite aux États-Unis

Les États-Unis, contrairement à une vision largement répandue en France, sont les pionniers de la retraite par répartition. Cette dernière est née après la crise de 1929. Pour lutter contre les effets de la Grande Dépression, Franklin Roosevelt met en place le New Deal, avec pour objectif de faire repartir l'économie grâce à une intervention étatique et keynésienne dans la vie économique et sociale. Pour cela Roosevelt et son équipe (le « Brain trust ») estiment l'importance de sortir le pays de la crise grâce à un plan de relance amorcé par des commandes de l'État et des crédits.⁹ Entre 1933 et 1935, de nombreuses mesures d'aides monétaires et sociales sont mises en place. Parmi elles, on trouve l'instauration d'un système de sécurité sociale, le « Social Security Act », assurant aux travailleurs une protection sociale et un minimum vieillesse. Ce dernier qui sera nommé « Old Age Survivor Insurance » (OASI), instaure la collecte d'une taxe sur les revenus des employés et des employeurs. L'objectif est d'assurer aux personnes âgées une pension de subsistance. Cette dernière est calculée en prenant en compte le nombre d'années de taxes, et de l'inflation. C'est ainsi qu'est née la retraite par répartition. En 1990, la dépense publique atteignait 289 milliards de dollars pour le régime de retraite. Ce système public, peu réformé est toujours en place aujourd'hui.

⁹ Wikipedia : Le new deal et le système de retraite aux États-Unis

Cependant ce régime peu généreux offre des pensions maigres. Selon l'OCDE, lors du départ à la retraite à taux plein, (65 ans en 2020) le taux de remplacement de la pension publique américaine¹⁰ est de l'ordre de 30% du salaire brut¹¹. Un manque à gagner, que les ménages doivent combler de manière individuelle.

En parallèle, face à ce constat, la plupart des salariés cotisent via leur entreprise ou de manière individuelle à des fonds de pension de retraite. Grâce à ce dispositif, les actifs peuvent compléter leur pension minimum publique et ainsi s'assurer des revenus supérieurs à ceux perçus avec le régime obligatoire. Il existe deux types de solutions :

- Soit l'employeur, par accord de branche, place les cotisations sur un fonds privé nommé « defined benefit plan ». Ce fonds fonctionne à prestations définies garantissant une pension au futur retraité car le niveau de risque est pris en charge par l'employeur
- Soit le salarié place soi-même une partie de ses revenus sur des fonds privés à cotisation définies¹² appelés « defined contribution plan ». Il en existe deux types, le plus populaire est le 401k géré par le code des impôts américains. Le niveau de risque est pris en charge par le salarié

Aux États-Unis, la place de la capitalisation est l'une des plus importantes au monde et pèse 6 % du PIB contre 5,1 % pour la répartition en 2009¹³. Les prestations versées par les fonds de pension du secteur privé et public représentent près de 64 % des investissements capitalisés au niveau mondial. Les plus gros fonds de pension privés mondiaux sont américains. Le fonds de pension publics destiné, aux agents d'État est le 3^e mondial.

¹⁰ Voir glossaire p 85

¹¹ Voir annexe 2 : Statistiques OCDE 2020 sur le taux de remplacement à la retraite p 78

¹² *La retraite aux États-Unis – La retraite en Clair - BNP Paribas Cardif – 17 Avril 2019*

¹³ *Vincent Touzé - Impact de la crise et tendances de long terme –Revue de l'OFCE, Presses de Sciences-Po, vol. 03, pages 63-112– 2011*

De nombreuses incitations fiscales permettent le développement de la retraite par capitalisation aux États-Unis. Cependant, bien que très développés, la capitalisation est répartie de manière inégale. En effet, les cotisants sont pour le plus souvent des salariés cadres disposant de ressources suffisantes. Bien que les actifs les plus précaires reçoivent des aides fédérales complémentaires, les travailleurs les plus modestes continuent de travailler après l'âge de départ à la retraite. De plus, les crises des années 2000-2010 ont fortement affaibli certains fonds. Nous y reviendrons.

Le système de retraites aux États – Unis repose donc sur deux piliers :

- **Retraite fédérale (système par répartition)**
- **Fonds de pensions professionnels (système par capitalisation)**

b) La retraite au Royaume-Uni :

Le système de retraite au Royaume-Uni est encore plus ancien que celui des États-Unis. Le financement par capitalisation y est la norme depuis le début de la révolution industrielle. On peut considérer que les britanniques sont à l'origine des premiers fonds de pensions.

Les premiers fonds de pensions anglais ont été créés par des chefs d'entreprises, « et remplissent une fonction de gestion de la main d'œuvre par la non transférabilité des droits à pension, l'absence de préservation des droits chez l'ancien employeur pour le salarié quittant l'entreprise, et un objectif de réduction de la mobilité des travailleurs ». ¹⁴ Au tournant des XIXe-XXe siècles de nombreuses catégories socio-professionnelles bénéficient d'une retraite privée. On notera par exemple, les employés des banques, les fonctionnaires, les salariés des entreprises de chemin de fer, des compagnies minières, des lignes maritimes, et des grandes usines. Ces catégories bénéficient de retraites bien avantageuses. Cependant, les grands

¹⁴ Reimat, Anne. « L'évolution comparée des régimes professionnels de retraite en France et au Royaume-Uni : path dependency et arrangements institutionnels », Revue d'histoire de la protection sociale, vol. 5, no. 1, 2012, pp. 79-98

établissements attendront le tournant du XXI^e siècle pour en faire bénéficier leurs salariés.

La retraite publique ne s'est développée qu'à partir de 1978 et l'arrivée des travaillistes au pouvoir. Ces derniers créeront un système à deux étages basés sur une retraite publique obligatoire (Serps¹) gérée par répartition et versée aux salariés ne disposant pas de couverture privée, puis d'un deuxième étage de capitalisation en guise de retraite complémentaire. Le taux de remplacement public sera fortement réduit à partir des années 80 et l'arrivée du parti conservateur.

Les réformes les plus marquantes auront lieu en 1986 avec le Social Security Act puis en 1995 avec le Pension Act. Ces réformes décideront de l'élargissement de la période de référence passant des 20 dernières années cotisées à l'ensemble de la carrière. Cette mécanique a incité les actifs à se ruer vers la capitalisation, avantageuse dans une époque marquée par les fortes performances des marchés boursiers, amorcée dans les années 1980 et les années 1990.¹⁵ Cependant, la crise financière des années 2000 et des scandales révéleront les faiblesses du système et aboutiront à une crise de confiance des ménages envers les fonds de pensions.

En avril 1999, le gouvernement anglais créera un minimum vieillesse, pour les personnes âgées de plus de 60 ans dont le revenu moyen sur la totalité de la carrière ne dépasse pas un certain seuil. Les conditions d'accès seront élargies après la crise de la bulle Internet en 2003.

Depuis 2018, tous les employeurs ont l'obligation d'affilier leurs salariés à un régime de retraite d'entreprise dès lors que leurs salariés gagnent plus de 10 000 £ par an¹⁶;

Le système de retraite anglais est donc dans une logique de capitalisation depuis le début de l'ère industrielle. La retraite par répartition est venue bien plus tard pour compenser les inconvénients du système. Depuis la réforme de 2016, la capitalisation est même obligatoire pour certaines catégories socio-professionnelles.

¹⁵ *Le système de retraite au Royaume-Uni* - Wikipedia

¹⁶ *La retraite aux États-Unis* – La retraite en Clair BNP Paribas Cardif – 17 avril 2019

Depuis 2016, le système de retraites au Royaume-Uni repose donc sur deux piliers :

- **Retraite minimum d'État (système par répartition)**
- **Retraite complémentaire d'entreprise (système par capitalisation)**

c) La retraite aux Pays-Bas

Le système de retraite aux Pays-Bas est celui où le poids historique des fonds de pension est le plus important d'Europe¹⁷. Il est aussi considéré comme le système de retraite le plus généreux.

Le régime public de retraite néerlandais (AOW) est fondé sur la répartition. Il a été créé en 1956, et couvre l'ensemble des actifs âgés de 15 à 65 ans. La particularité tient du montant de la pension. Elle est forfaitaire et varie selon l'âge de départ et la composition du ménage... De plus, son caractère est universel et bénéficie à tous « Une personne seule recevra une pension nette égale à 70 % du salaire minimum et chaque membre d'un couple, marié ou non, recevra une pension nette égale à 50 % du salaire minimum, soit 100 % de ce salaire minimum pour un couple. »¹⁷

Le régime de base néerlandais est complété par une épargne retraite proposée par les entreprises. Ces dernières les confient à des fonds de pension, fonctionnant pour la plupart à prestations définies. Avec ce dispositif, le risque est couvert par l'employeur et la pension est calculée et fixée en avance, grâce à des accords de branche. Les fonds de pension ne sont pas obligatoires aux Pays-Bas, cependant les entreprises doivent contribuer au fonds de pension de la branche à laquelle elles appartiennent quand il y en a un et que celui-ci a été généralisé par l'État.¹⁸ Il existe

¹⁷ Le système de retraite aux Pays-Bas - Wikipedia

¹⁸ Henri Sterdyniak - Pays Bas un modèle pour les retraites ? - OFCE - Conseil d'orientation des retraites - 2003

80 fonds de pension répartis par branche professionnelle. Auxquels il faut ajouter 11 fonds de pension professionnels pour les professions libérales.¹⁹

En définitive, avec un taux de chômage faible, les fonds de pension concernent l'ensemble de la population, ce qui est une spécificité par rapport aux États-Unis ou au Royaume-Uni. Nous noterons par ailleurs, que ce modèle a été longtemps préconisé par la Banque mondiale. Selon l'OCDE, le taux de remplacement de la pension constitue environ 70% ce qui constitue le meilleur en Europe.

Enfin, pour compléter les deux régimes obligatoires, les salariés néerlandais ont la possibilité de compléter leur retraite en souscrivant à des plans d'épargne personnels privés. Cette possibilité concerne surtout les entrepreneurs ou les salariés qui ne peuvent obtenir les 70% de taux de remplacement dans le deuxième pilier, soit en raison d'une carrière trop courte, soit en raison d'un plafond de salaire couvert²⁰. Cependant, ce système est très développé même à l'ensemble des salariés car le gouvernement néerlandais a mis en place des incitations fiscales pour les ménages.

Enfin, le régime néerlandais dispose d'un minimum vieillesse, complément de ressources pour les personnes les plus précaires ne pouvant souscrire à un régime par capitalisation d'une part ou pour les salariés ayant vécu hors des Pays-Bas un certain nombre d'années.

Les Pays-Bas ont donc un système à trois piliers.

- **Retraite minimum d'État (système par répartition)**
- **Retraite complémentaire d'entreprise (système par capitalisation)**
- **Retraite individuelle facultative (système par capitalisation)**

Le régime de retraite néerlandais vieux de plus de 60 ans est toutefois aujourd'hui à bout de souffle et est confronté aux nombreux défis actuels communs à tous les

¹⁹ *La retraite aux Pays-Bas* – La retraite en Clair BNP Paribas Cardif - 2019

²⁰ Le système de retraite aux Pays-Bas - Wikipedia

pays. De plus, les fonds de pension sont eux aussi fortement impactés par la crise du coronavirus et les politiques de taux négatifs. Nous y reviendrons²¹.

En 2020, le gouvernement, les gérants de fonds de pension et les syndicats ont débuté des concertations sur une refonte du système de financement des retraites néerlandais. Les premières préconisations pourraient déboucher sur le report de l'âge de départ à la retraite, un abandon des garanties existantes, et une augmentation des primes.

d) La retraite au Japon

Il est difficile de trouver des données et des informations précises sur le régime de retraite japonais. Même si la structure décrite ci-dessous semble être juste, nos sources sont non institutionnelles et peuvent donc être parfois inexactes. Toutefois, si nous avons retenu le pays dans notre étude, c'est tout d'abord parce qu'il dispose du plus grand fonds de pension mondial d'une part ; et il s'agit du pays dont la moyenne d'âge de la population est la plus élevée au monde d'autre part. C'est le résultat d'une longévité qui progresse et d'une natalité très faible. Le régime public de pension japonais a été instauré en 1959, mais les règles applicables actuellement sont issues des lois promulguées en 1994 et en 2000. En effet, tous les 5 ans, le système est réformé et adapté à la conjoncture.²² Actuellement, un japonais ayant cotisé au moins 25 ans, peut percevoir sa pension retraite à partir de 65 ans. Cependant, des critères de pénibilité sont retenus dans pour certaines branches et dans certaines entreprises et permettent un départ à 60 ans.

La pyramide du système de retraite japonais présente une originalité puisque les régimes publics occupent les deux premiers étages. Le régime de base fonctionne par répartition et le deuxième par capitalisation obligatoire pour les salariés du public et du privé dans un fonds de pension public : le GPIF.²³ C'est un fonds souverain

²¹ Voir page 34

²² Ludovic Herschlikovitz - Retraite au Japon – www.Retraite.com

²³ Global Pension and Investment Fund

entièrement géré par l'État et qui investit à près d'un quart en actions et le reste en obligations. Le GPIF détient 5,8 % de la capitalisation de la Bourse de Tokyo.²⁴ Un dernier étage, par capitalisation privé facultatif est surtout dédié aux salariés de l'industrie et du commerce.

Le système de retraite Japonais repose donc sur 3 piliers :

- **Retraite minimum d'État (système par répartition)**
- **Retraite complémentaire d'État (système par capitalisation)**
- **Retraite individuelle facultative (système par capitalisation)**

Après ce tour d'horizon, nous pouvons en conclure que les systèmes de retraites de notre sélection présentent deux points communs. Le premier est que la retraite par répartition est présente partout et garantit des pensions de remplacement différentes. Le deuxième est que la retraite par capitalisation est développée et même ancrée de manière culturelle et historique dans les habitudes des épargnants américains, néerlandais, anglais et japonais.

2) Le système de retraite Français, entre répartition et régime spéciaux, un système riche en symboles.

La vieillesse a longtemps été considérée comme un danger, un risque : celui de devenir, avec un âge avancé, physiquement incapable de travailler et de subvenir à ses besoins. Le système de retraite français a été bâti pour répondre à ce risque et est aujourd'hui le fruit d'un demi-siècle de transformations successives.

a) De 1941 à 2019, histoire de la retraite française

1941,1945 : Naissance de la retraite par répartition et du régime des retraites

La retraite par répartition est née durant l'occupation allemande. René Belin, ancien syndicaliste puis cadre de la CGT est nommé ministre du Travail du régime de Vichy. Il crée en 1941, une caisse de retraite regroupant les fonds de retraite capitalisés

²⁴ *La retraite au Japon – La retraite en Clair - BNP Paribas Cardif - 2019*

depuis 1930. Cette première réserve permettra l'instauration d'une allocation aux vieux travailleurs salariés, un minimum vieillesse réservé aux travailleurs les plus précaires. De plus, dans le cadre de la « Révolution nationale », idéologie du régime de Vichy, René Belin, en concertation avec plusieurs partenaires instaure une pension de retraite par répartition pour les actifs du commerce, de l'industrie et les professions agricoles. Un principe, les cotisations des actifs d'aujourd'hui servent à financer les pensions des retraités la même année.

Par la suite, les ordonnances d'octobre 1945 créant la Sécurité sociale permettront la naissance et l'officialisation du régime général des retraites.

1947-1972 : Création des caisses de retraite des professions indépendantes et des retraites complémentaires

En 1947, est né le premier régime de retraite complémentaire. L'Association générale des institutions de retraite des cadres (Agirc) met en place une caisse spécifique fonctionnant par répartition. Ce régime facultatif, proposé uniquement aux cadres, s'ajoute au régime de base de tous les salariés. La différence principale est le mode de financement par points. Le nombre de points est ensuite converti euros est versé en rente. 14 ans plus tard, l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés sera créé pour l'ensemble des salariés du privé. La retraite complémentaire deviendra obligatoire en 1972 avec le régime de base

1964, Création de Prefon, le plan épargne retraite du secteur public

Créé par une confédération de syndicats de fonctionnaires et hauts fonctionnaires, Prefon est un régime de prévoyance et de retraite par capitalisation visant à assurer une pension supplémentaire aux actifs du secteur public.

1981 : L'âge de départ à la retraite réduit de 65 ans à 60 ans

François Mitterrand alors nouvellement élu veut créer dans le cadre de ses propositions pour la France « un droit au repos que les travailleurs sont fondés à revendiquer en contrepartie de leur service rendu à la collectivité »²⁵. Il mettra en place la retraite à 60 ans sous conditions d'avoir cotisé 37 ans et demi.

²⁵ *Histoire de la retraite en France – La retraite en Clair BNP Paribas Cardif - 2019*

1991 : Livre blanc sur les retraites

Il s'agit de la première proposition d'ajustement significative du système. Le Livre blanc sur les retraites, dont la préface a été écrite par Michel Rocard, est une analyse technique des effets négatifs du vieillissement de la population sur l'équilibre du système de retraite. Plusieurs pistes de réformes d'ordre paramétriques²⁶ seront proposées comme l'allongement de la durée de cotisation, un rapport entre le montant de la pension et l'inflation. Enfin, le rapport préconise la création d'un mécanisme de retraite supplémentaire par capitalisation. C'est la première fois que ce système est évoqué dans un rapport

1995 : Réforme de Balladur, Loi de Jean Pierre Thomas et Plan Juppé

En réponse au livre blanc, la réforme Balladur met en place de nouvelles conditions d'accès au régime des retraites public destiné au salariés du privé : l'allongement de la durée de cotisation de 37 ans et demi à 40 ans (160 trimestres); le changement de la période de référence choisie pour calculer le montant de la pension, passant des 10 meilleures années de salaire aux 25 meilleures années ; l'indexation des pensions versées aux retraités sur les prix et non plus sur les salaires.²⁷

En parallèle Jean Pierre Thomas propose une loi créant **des fonds de pension à la Française**. Le « plan Juppé » sur les retraites et la Sécurité sociale proposera par la suite d'appliquer les mesures de la réforme Balladur au secteur public. En raison des grèves de 1995 en France, qui durent trois semaines dans les transports, le gouvernement cèdera et renoncera presque totalement au projet. **Les décrets créant les fonds de pension à la française ne seront jamais appliqués**

2003 : réforme Fillon et création de plans d'épargne retraite par capitalisation collectifs et individuels (Perp, Perco, PERE) ;

La réforme est d'ordre paramétrique et met en place :

« L'allongement de la durée de cotisation de 160 à 164 trimestres ; l'alignement de la durée de cotisation du public sur celle du privé ; l'instauration d'un système de retraite

²⁶ Voir glossaire p 85

²⁷ Livre blanc sur les retraites - 1991

à taux plein pour encourager le report de la date de départ à la retraite ; la création de la Retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), retraite complémentaire obligatoire fonctionnant par capitalisation.²⁸ »

2010-2014 : réforme Woerth et Touraine

Suite à une aggravation du déficit du régime des retraites, la réforme mise en place par Eric Woerth réajuste encore le système avec entre autres, l'augmentation de la durée d'assurance et un décalage de l'âge de départ à 62 ans ; le report à 67 ans de l'âge pour décrocher une retraite à taux plein. Enfin, en 2014, la loi Touraine met en place un compte pénibilité.

2017 : Loi Sapin 2, création des FRPS.

En 2016, Emmanuel Macron, alors ministre du travail souhaite le développement de la retraite par capitalisation et la mise en place de fonds de pensions à la française. En 2017, La loi Sapin 2 crée le Fonds de Retraites Professionnel supplémentaire avec des dispositions et règles le rapprochant des fonds de pensions américains

2019 : Création du PER et Réforme Universelle

En octobre 2019, Dans le cadre de la loi Pacte, le PER est créé et remplace les dispositifs existants (Perp, Madelin, Perco,). Deux mois plus tard, le rapport Delevoye proposant un régime de retraite universel déclenchera la plus grande réforme des retraites depuis 1945.

En comparaison avec les historiques des pays précédents, L'histoire de la retraite française est donc riche, mais aussi complexe et témoigne du fort attachement des français au régime par répartition.

²⁸ *La retraite en France* – La retraite en Clair BNP Paribas Cardif - 2019

b) La solidarité intergénérationnelle

Lors de sa création en 1945, la sécurité sociale proposait, via la retraite par répartition, l'idée de pacte intergénérationnel à trois générations. L'idée de ce pacte était la suivante : les plus jeunes s'éduquent et les actifs travaillent « pour financer à la fois leur formation tout au long de la vie mais aussi la retraite des plus âgés »²⁹. Ce pacte répondait à un enjeu à la fois démographique et social. En effet, dans le contexte de l'après-Guerre, les personnes âgées étaient les plus précaires. Elles étaient les « économiquement faibles » et les « physiquement oubliées ». L'urgence était de mise pour entreprendre une redistribution des revenus en leur faveur en créant un droit universel à la retraite. Ce combat était à la fois politique et religieux. Par exemple, La fédération nationale catholique, via des campagnes de communication,³⁰ fera de la vieillesse et de la nécessité de solidarité, un axe majeur de sa stratégie pour créer ce pacte. L'affiche en annexe 2 montre la volonté de créer une rupture avec la retraite par capitalisation. La métaphore de la caisse et des tuyaux qui viennent alimenter les foyers permet de mieux comprendre la différence entre les deux régimes. La retraite par répartition touche à toutes les phases ou accidents de la vie, de la naissance à la vieillesse à l'invalidité ou au décès alors que la capitalisation vise uniquement à la vieillesse ou l'invalidité. Il y avait donc dans l'idée de la répartition une volonté de solidarité et d'universalité.

Autre promesse de ce pacte intergénérationnel, une réciprocité des avantages entre les 3 générations. Selon Anne Marie Guillemard, ce système est vertueux car, « en échange d'un droit à pension de retraite pour les personnes les plus âgées, jeunes et adultes bénéficiaient de l'emploi de manière stable et durable après une brève scolarité »²⁹

Finalement, en 1945, le système de retraite par répartition scelle un pacte un « accord, tacite entre les générations, tant sur les manières de répartir les temps sociaux sur le cycle de vie que sur les profils de risque à couvrir selon les âges ».

Par la suite, entre 1945 et 1990, on constatera que ce système de retraite et sa généralisation ont permis également l'autonomie et l'indépendance respective des

²⁹ Guillemard, Anne-Marie. « Sécurité sociale et transformation des rapports entre les générations », Informations sociales, vol. 189, no. 3, 2015, pp. 116-124. – p144 - 2015

³⁰ Voir annexe 3 p 79

parents plus âgés vis à vis de leurs enfants adultes. Effectivement, la retraite par répartition a affranchi les descendants de la charge, surtout financière, que représentaient les parents âgés. Selon Frédéric Engel-Lenoir, ce nouveau système a produit une « inversion des rapports entre les générations »

La solidarité intergénérationnelle a donc créé un nouveau contrat social. Cependant ce contrat n'était valable que si les différentes générations successives s'engageaient dans la même envie d'échanges et de réciprocité entre donner et recevoir. Ce pacte est aujourd'hui à réinventer et le rapport Delevoye l'a utilisé très largement dans son argumentaire lors de la réforme des retraites de 2019.

c) Les régimes spéciaux, symbole du pluralisme politique

Avec près de quarante régimes de base et complémentaires obligatoires, le système de retraite français est perçu par les pouvoirs publics et l'opinion comme complexe. En effet, les régimes spéciaux sont et restent une spécificité française. Ces régimes ont une longue histoire. A l'origine, ils ont été créés dans le secteur ferroviaire au milieu du XVIIIe siècle dans le but de fidéliser et de fixer le personnel privés et publics dans des secteurs stratégiques. Mais pour les cheminots, le premier régime par répartition spécifique a été obtenu par les syndicats en 1909. Le nombre de cotisants évoluera régulièrement jusqu'à la création de la SNCF en 1937.

En 1945, le régime général pour l'ensemble des salariés sera instauré, mais le régime spécial de la SNCF a continué d'exister de manière indépendante. Cependant, la notion de « régime spécial » n'a pris sens, qu'à partir du moment où la sécurité sociale a été instaurée en tant qu'assurance obligatoire. Les régimes spéciaux vont ensuite découler de l'ensemble des créations des caisses complémentaires et se généraliser dans une dizaine de secteurs.³¹ Aujourd'hui ces régimes totalisent environ 4,7 millions de cotisants (et 4,5 millions de retraités) et sont répartis sur des professions relevant majoritairement du domaine public. Cette complexité de ces régimes que nous avons évoquée, est intéressante. En effet, elle est étroitement liée à l'histoire syndicale en France. L'une des composantes fortes du discours syndical est la pluralité. La pluralité

³¹ *Retraite : Les dates clés* - Agirc-Arrco – 2019 - <https://www.agirc-arrco.fr/qui-sommes-nous/retraite-dates-clés/>

est par définition « un système d'organisation des relations professionnelles qui reconnaît et accepte la diversité des opinions et de leurs représentants »³². Cela signifie que plusieurs organisations syndicales sont en concurrence pour porter la parole des salariés, ces derniers pouvant manifester leur préférence en votant ou en adhérant librement pour l'une ou l'autre de ces organisations. Le pluralisme syndical dérive du pluralisme politique, caractéristique des démocraties libérales. En France, le pluralisme existe à tous les niveaux, dans la société comme dans les entreprises. On peut donc en conclure que les régimes spéciaux sont en avant tout des régimes pluriels. Ils répondent à une logique d'approche commune de la démocratie à l'ensemble de ses composantes. En créant des régimes spécifiques par catégorie, on porte la voix et l'individualité du salarié, de son travail et lui apporte une récompense spécifique dès qu'il atteint l'âge avancé.

c) Un patrimoine français peu tourné vers le financier

Nous l'avons vu en introduction, la retraite par capitalisation constitue une part très faible de l'épargne française. Un fort paradoxe, alors que l'épargne française est l'une des plus élevées en Europe.

L'INSEE publie chaque année un rapport sur le patrimoine moyen des Français³³. On remarque que le taux d'épargne des ménages a très peu évolué depuis 2013, tournant autour des 15,5% en 2018 ce qui constitue l'un des plus gros en Europe. Les placements sécurisés comme les livrets A, le PEL et les fonds en euro des assurances-vies sont les plus plebiscités par les ménages. En ce qui concerne le patrimoine non financier, l'immobilier est le placement le plus détenu.

Cette constitution de patrimoine est le révélateur de la forte défiance des ménages français envers les actifs financiers plus dynamiques et la préférence envers des placements plus statiques et plus sécurisés. En effet, lorsque l'on compare le portefeuille des ménages français avec le portefeuille américain, on remarque le fort écart. Si en France, 37% du patrimoine financier total des ménages possède une assurance vie, aux États-Unis, ce taux est de seulement 3%.

³² Définition de la pluralité – wikipedia

³³ Voir annexe 5 p 79

Cet écart s'exprime à travers la retraite. Alors qu'aux États-Unis, les fonds de pension gèrent 35% du patrimoine financier des ménages américains, les fonds français représentent à peine 3% du patrimoine total³⁴. Cela montre le fort intérêt des ménages américains pour les placements en actions, alors que les français y sont défiants. Si la France est leader en matière d'épargne, paradoxalement elle est aussi une lanterne rouge en matière d'éducation financière. L'inculture développe une défiance et un réflexe d'épargne sur des produits sans risque au détriment des produits risqués alors que dans d'autres pays comme le Royaume Uni ou les États-Unis, l'aversion au risque est beaucoup moins élevée et de nombreux ménages n'hésitent pas à s'endetter et à placer ses économies dans des produits plus risqués avec la perspective de rendements plus élevés.

Les français ont donc une forte aversion au risque. Selon une enquête Odoxa réalisée en mai 2018, 70% des ménages Français ont une perception des placements « dynamiques » comme « un risque de perdre ses économies ». Un niveau d'aversion bien supérieur le plus élevé au monde, selon Odoxa.³⁵

Nous pouvons donc conclure de cette étude que le système de retraite français est le fruit d'une histoire ancienne et complexe, qui justifie la diversité des régimes et des caisses mais aussi leur pluralité.

Son financement repose essentiellement sur le principe de la répartition et a été créé avec la volonté initiale d'instaurer un pacte intergénérationnel mutuellement profitable pour les 3 générations. Dans ce contexte, La retraite par capitalisation est encore peu développée et acceptée. Le patrimoine français peu tourné vers le financier constitue la raison principale de ce constat, les ménages préférant les actifs sécurisés et non financiers comme l'immobilier.

³⁴ *Patrimoine des ménages : les Français aiment moins les actions que les Américains* – Eres-group – 21 juillet 2016

³⁵ Sondage Odoxa, les Echos : *La réforme de l'Epargne retraite et de l'assurance vie* - 2018

3) Le régime de retraite français par répartition : un visage contrasté

Les interrogations portant sur la complexité des régimes de retraites en France ont fait l'objet de nombreux questionnements qui ont débuté dans les années 1990 et les premières réformes paramétriques afin de prendre en compte l'évolution démographique et les transformations du marché du travail. Plusieurs questions se sont alors posées. Comment maintenir le système de retraites par répartition dans la durée ? Comment tenir compte du vieillissement de la population et protéger un système vieux de plus de 50 ans ? Cette partie ne cherche pas à répondre à ces deux questions mais plutôt à exposer les enjeux et les réponses qui ont été apportés par les pouvoirs publics et les syndicats.

a) Un régime à bout de souffle

Selon une étude récente du Conseil d'orientation des retraites (COR), Le déficit du système de retraites français devrait atteindre les 30 milliards d'euros en 2020³⁶. Un phénomène renforcé par la crise sanitaire mais existant en réalité depuis bien plus longtemps. Le système de retraite par répartition est confronté aux enjeux démographiques. La principale est l'évolution de l'espérance de vie. Elle se produit lentement mais sûrement. Selon l'Insee, en France métropolitaine, l'espérance de vie à la naissance est de 79,8 ans pour les hommes et 85,7 ans pour les femmes en 2019 Si on remonte sur les 60 dernières années, l'espérance de vie des hommes a augmenté de 13 ans, alors que les femmes ont gagné 12,3 années.³⁷ Cette évolution a cependant diminué ces dernières années. En 1945, le régime par répartition français a été conçu pour une espérance de vie à 70 ans, avec un départ à la retraite de 65 ans. On cotisait une longue vie pour 5 années de repos. L'espérance de vie à la retraite a donc été multipliée par deux en moins de cinquante ans. La deuxième est le rétrécissement de la durée du travail. Avec l'instauration des régimes spéciaux, dès

³⁶ *Le déficit du système de retraites devrait atteindre 30 milliards en raison du Covid-19* – L'Express – 12 Juin 2020

³⁷ *L'espérance de vie progresse moins vite* - Centre d'observation de la société – 16 janvier 2020

l'âge de 58 ans, plus de 50% des hommes ont cessé toute activité professionnelle³⁸. De plus, environ 36 % des salariés seniors dont l'âge est compris entre 55 et 65 ans travaillent ce qui constitue l'un des taux les plus faibles de l'OCDE. A ce rétrécissement par le haut de la vie active s'ajoute une autre tendance. Les jeunes arrivent de plus en plus tard sur le marché du travail. Les jeunes entrent dans la vie active en moyenne à 22 ans alors qu'avant la seconde guerre mondiale, plus de 50% des jeunes hommes de 13 ans avaient un emploi. Dès lors, la vie active a été réduite de 8 ans.

Un autre enjeu est l'explosion du chômage, si en 1945, le nombre de demandeurs d'emploi est inférieur à 2%, il est en augmentation depuis 1975 jusqu'à atteindre 10% en 2020.

Enfin le dernier constat est la gestion des âges et la cohabitation des générations. Selon Philippe Crevel du cercle des Epargnants, au XXe siècle, la vie d'un individu était divisée en trois parties de durée inégale. La première qui commençait à la naissance était dédiée à l'éducation et l'apprentissage; elle se terminait en moyenne, lorsque l'individu devenait majeur avec le mariage et le service militaire. La seconde, la plus longue et d'une durée de minimum 40 ans était dédiée à la carrière professionnelle. Enfin, la dernière partie était dédiée la retraite et durait au maximum une vingtaine d'années. Aujourd'hui, avec le renouvellement des générations, la période d'apprentissage dure jusqu'à environ 24/25 ans ; la période de travail de 25 à 60 ans et la retraite de minimum 62 à plus de 85 ans.

Au XXe siècle, il y avait trois générations qui cohabitaient, au XXIe siècle, elles sont désormais au nombre de quatre³⁹. Cela signifie que, s'il y avait, en 1950, quatre actifs pour un retraité, aujourd'hui il n'en reste plus que deux. De plus, en 2040, si l'espérance de vie suit la même évolution, il y aura un actif pour un retraité.⁴⁰

L'ensemble de ces statistiques illustrent parfaitement que les arbitrages effectués, en matière de retraite en 1945 doivent être aujourd'hui reconsidérés. Le régime de retraite français est donc aujourd'hui à bout de souffle. Son équilibre est remis en cause par l'allongement de la durée de la vie, la fin du baby-boom des

³⁸ Les enjeux de la retraite en France - Le Cercle de l'Épargne

³⁹ Anne Lavigne - Économie des retraites - La Découverte, 2013

⁴⁰ Philippe Crevel - Retraite juste un autre monde -- Temporis - 2014

périodes de forte croissance, le développement du chômage de masse et la stagnation des salaires.

b) Des régimes spéciaux qui nourrissent un sentiment d'inéquité

Un rapport du COR de 2014 se propose d'étudier les modalités de redistribution du régime des retraites. Il fera état d'un système dominé par l'inégalité et l'inéquité. En effet, les différentes réformes jusqu'en 2010, d'ordre paramétriques, auraient été insuffisants, non seulement pour rééquilibrer la balance des différents régimes, mais aussi à le rendre plus équitable, certaines professions se retrouvant plus privilégiées que d'autre. Avec ses 42 régimes, le système de retraite français provoque de grandes disparités dans les âges de départ en retraite à taux plein et dans les modes de calcul des pensions. L'inégalité de pension la plus régulièrement dénoncée est celle existant entre les pensions des salariés du service public, calculées sur les 6 derniers mois de salaire, et celles du secteur privé, calculées sur les 25 meilleures années.

Les régimes spéciaux sont perçus comme les plus inégalitaires. Par exemple, les agents de la SNCF gagnent en moyenne 24% de plus que les anciens salariés des transports dans le privé. De plus, l'âge de départ à la retraite est fortement réduit ce qui nourrit un fort sentiment d'injustice au sein d'autres professions.

Par ailleurs, un rapport de la cour des comptes publié en 2018 dénonce une forte « inéquité et un régime à réformer sans statu-quo ».

La question de l'équité est centrale dans le débat sur les retraites. Depuis les premières réformes, elle est utilisée comme levier dans les négociations syndicales. L'équité se démarque de l'égalité. Le principe d'égalité « repose sur l'interdiction de toute forme de distinction entre les individus »⁴¹. Cependant cette égalité fonctionne si les individus partent de la même situation et ont les mêmes besoins, ce qui est profondément utopique. L'équité tient compte de cette différence de subtilité. Selon le Larousse, l'équité est autant « la vertu de celui qui possède un sens naturel de la justice, impartial » que « la justice morale ou naturelle, considérée indépendamment

⁴¹ Michel Borgetto « Égalité, différenciation et discrimination : ce que dit le droit », Informations sociales, vol. 148, no. 4, 2008, pp. 8-17

du droit en vigueur »⁴². En réalité, l'équité peut être assimilée à une sorte d'"égalité flexible", pouvant être adaptée selon la situation qu'elle soit économique ou sociale. L'équité est donc finalement un compromis qui tient compte des contraintes alors que l'égalité est avant tout un combat. Cette différence de sens égalité/équité est du même ordre que celle de l'efficience/l'efficacité.

Dans le cas de la réforme des retraites, l'équité recherchée s'apparente à une forme d'égalité, non pas dans l'accès à la pension mais dans le rapport entre le temps et le montant de la cotisation ainsi que la redistribution. Ce principe est appliqué dans d'autres domaines de l'aide sociale comme les allocations ou le quotient familial. Les régimes spéciaux disposant de conditions particulières d'âge et de montant, nourrissent un certain sentiment d'inéquité et d'injustice qui est aujourd'hui l'un des arguments forts du gouvernement pour le réformer.

c) De la retraite par régime à un régime universel

Nous venons de voir que la domination des régimes spéciaux fait des raisons principales pour lesquelles le régime des retraites est aujourd'hui remis en question. Le rapport Delevoye « pour un système universel de retraite » est une synthèse des différents enjeux auxquels est confronté le régime de retraites français. En proposant un système universel de retraite, le gouvernement se propose de rétablir cette équité. Nous l'avons vu en introduction, la réforme présente un enjeu communicationnel de taille pour les différents acteurs de la vie économique. Le mouvement social et le jeu médiatique qui ont suivi montrent l'intérêt pour le gouvernement de rendre cette réforme et cette nouvelle vision acceptables. En effet, la notion d'universalité, empruntée aux Lumières n'est pas choisie au hasard. Elle fait appel à l'Histoire et aux codes culturels. Elle pointe en direction de ce qui est commun à l'ensemble des groupes humains quel que soit leur statut⁴³. Dans la pratique

⁴² Marc Blondel - *Égalité ou équité* - Le Monde – 24 janvier 2005

⁴³ Sarfati, Georges-Elia. « Les formes de l'universalité. L'inquiétante étrangeté du signe juif », *Pardès*, vol. 49, no. 1, 2011, pp. 11-18.

diplomatique française, l'invocation de l'Universel « ne constituait pas seulement un discours, mais traduisait également une conviction partagée par tous »⁴⁴. Il renvoie aussi au mouvement ayant consisté à ouvrir à l'ensemble de la population le bénéfice de la couverture contre un nombre étendu de risques sociaux (maladie, vieillesse, etc.). Le caractère discutable de la réforme 2020 tient de cet ambiguïté de définition. Le rapport Delevoye ne propose pas d'étendre la couverture du risque vieillesse à des personnes qui, jusqu'alors, n'en bénéficiaient pas mais il s'agit plutôt de créer un régime unique avec les mêmes droits pour chacun. Le gouvernement veut ainsi moderniser cette notion d'Universel et en proposer une nouvelle signification.

L'universalité est donc un des leviers pour le gouvernement pour mieux faire transmettre son message à l'opinion publique. Mais, au-delà de la compréhension, l'enjeu est surtout de faire accepter la philosophie et l'idéologie de la réforme. L'objet ultime est donc finalement la création d'un nouveau contrat relationnel avec les actifs. Nous le développerons plus longuement en dernière partie.

Nous venons de voir dans cette première partie, la spécificité du régime des retraites français par rapport aux autres systèmes. La répartition est dominante est aujourd'hui complexe avec plus de 42 régimes existants. La capitalisation et les fonds de pensions sont parmi les moins développés de l'ensemble de l'OCDE. Ce système de retraites offre cependant un double visage. D'un côté, Il permet de garantir aux retraités un niveau de vie satisfaisant, mais est aujourd'hui en situation de déficit et non adapté aux enjeux démographiques actuels. Depuis 2019, une réforme systémique d'ampleur est mis en place par le gouvernement Macron dans le but de répondre à ces constats. Soumis au 49/3 en février 2020, la réforme est toujours en cours.

⁴⁴ Jean Jacques Roche - La France et l'universel – AFRI, Volume I, 2000 - Centre Thucyde – 2000

II) Une lutte des enjeux entre refus idéologique et consentement pragmatique

Lorsque l'on regarde le débat sur la retraite du point de vue de l'opinion publique, il est possible de séparer trois courants de pensée : d'un côté, les réfractaires qui veulent préserver le système sans y toucher, au centre, des modérés qui veulent une réforme partielle et de l'autre côté, les partisans de la remise à plat du système avec l'instauration d'un régime universel et le développement de la retraite par capitalisation. Ces courants de pensée et d'idées s'affrontent en permanence dans l'espace public, l'objectif de cette partie est de séparer ces courants et de les analyser.

I) Des réticences historiques et idéologiques

a) Une opinion publique qui a le pouvoir de faire retirer une réforme

Âge pivot, régimes spéciaux, pensions de réversion... le débat sur la réforme des retraites fait rage depuis 2019. En réalité, depuis 1982 les nombreuses concertations et tentatives de réforme ont fait l'objet de nombreuses résistances de la part des corps intermédiaires. Elles ont, à chaque épisode, provoqué les mouvements sociaux les plus suivis de l'Histoire. La réforme Juppé de 1996 citée en Partie 1, pourtant votée solennellement au parlement, et soutenue par l'opposition, se fracassera sur les grèves de 1995 et obligera le gouvernement à reculer. Cependant l'issue de chaque réforme a abouti à des compromis amenant des réformes partielles paramétriques comme le recul de l'âge de départ à la retraite ou le nombre de trimestres cotisés.

Après le plan Juppé, dans le cadre de la « loi Thomas », le gouvernement fait voter la mise en place des premiers fonds de pension à la française. Jean Pierre Thomas, alors député proposa un texte développant l'Épargne Retraite en suivant les recommandations du Livre Blanc de Michel Rocard. Il propose de créer un régime de fonds de pension destiné à inciter les 14,8 millions de salariés du secteur privé à constituer une épargne bloquée en vue de la retraite, abondée par l'entreprise.

Fortement critiquée, cette réforme a ensuite tourné à l'affrontement idéologique entre deux camps. D'un côté, le gouvernement Juppé, sa majorité et les représentants du patronat, et de l'autre, l'opposition et les organisations syndicales avec, en particulier

la CGT, la CFTC, la CGC, et FO. Pour Jean Pierre Thomas, la mise en place des fonds de pension est avant tout une consolidation du régime retraite existant répondant à des enjeux clairs et nécessaires. Pour les syndicats, il s'agissait surtout de la première étape avant la mort du régime par répartition. Le parti communiste accusera la majorité d' « octroyer aux patrons un système de retraite à plusieurs vitesses, l'un relevant de la Sécurité sociale, l'autre des assurances privées ». « Tout est en place » pour en faire « un instrument de concurrence des régimes par répartition »⁴⁵. On constate bien cette forte opposition et le jugement qu'il en résulte.

La loi sera votée en 1997 mais après un remaniement et l'arrivée de Lionel Jospin instaurant une cohabitation, les décrets ne seront jamais adoptés

L'échec de la Loi Thomas montre que la complexité du débat sur la capitalisation en France remonte à bien avant la fin du XXe siècle. De plus, elle révèle l'affrontement idéologique très marqué entre les partisans du pour et du contre. Ainsi, le non succès du développement des fonds de pension de retraite en 1997 montre l'attention portée par les gouvernements à l'opinion publique et renvoie aux procédures de consultations, de négociation de concertations et d'élaboration des choix publiques avec la population et la société civile.

La question de l'opinion publique, même dans le cadre d'une réforme votée par des instances représentatives, est selon Nicole d'Almeida, « indissociablement liée à la question démocratique et aux processus qui la renforcent ou la dévoient. »⁴⁶ Particulièrement à la fin du XXe siècle, le pouvoir de l'opinion trouve sa puissance dans la possibilité de renverser un projet de loi même après son adoption. Pour rappel, en 1995, le soutien au mouvement social est massif chez les salariés du public (81%) mais aussi du privé (62%) ainsi que parmi les étudiants (75%) et les chômeurs (62%).⁴⁷ En revanche l'échec de la loi Thomas montre aussi les dangers du pouvoir de l'opinion publique. Car, si la statistique sociale est l'outil d'information et de décision des gouvernants, elle ne peut se substituer au projet politique. En effet, le rapport de Jean Pierre Thomas visant à « Développer les fonds de pension » a été établi de manière

⁴⁵ *Les régimes de retraite dans différents contextes économiques, démographiques et politiques – documents de travail sur le vieillissement - OCDE - 2017*

⁴⁶ Nicole d'Almeida - *L'opinion publique* - Dans Hermès, La Revue 2014/3 (n° 70), pages 88 à 92

⁴⁷ La grève requinque les syndicats - Libération – 9 décembre 1995

rigoureuse et scientifique en se référant à des données, des consultations, des rapports. Elle montre la nécessité du développement de ces fonds en complément de la retraite par répartition. 20 ans plus tard, le déficit du régime des retraites s'est davantage creusé confirmant ces constats.

b) Les inconvénients de la retraite par capitalisation sont des freins à leur acceptation

Comme nous l'avons vu en première partie, les réformes successives dans de nombreux pays ont permis plus largement le développement de la capitalisation en tant que complément de la retraite par répartition. Cependant en France, les fonds de pension souffrent d'un fort déficit d'image. Selon l'économiste Philippe Crevel « Ils sont associés au grand capital, aux fonds vautours »⁴⁸ Contrairement à la retraite par répartition qui bénéficie d'une garantie d'État, parler de sécurité pour les fonds de pension est à nuancer.

En effet, capitaliser pour sa retraite présente des risques pour l'épargnant. La hausse du capital dépend fortement de l'évolution des marchés. En cas de krach boursier, le montant placé peut voir sa valeur chuter.

Si le fonds de pension fonctionne à prestations définies, le risque est porté par l'entreprise. Cette dernière s'engage à faire en sorte que tous ses salariés disposent d'un supplément de retraite. Cependant, et c'est souvent le cas aux Etats-Unis, le fonds de pension fonctionne à cotisations définies. Le risque est totalement assuré par l'épargnant. En cas de crise financière, ce dernier peut perdre tout ou partie de son capital.

Le débat sur l'image des fonds de pension est relancé à chaque crise financière. En 2001, suite à l'éclatement de la bulle Internet, les fonds de pension des 50 plus grandes entreprises américaines ont perdu près de 36 milliards de dollars.⁴⁹ En 2008, la Grande Crise Financière a provoqué la chute de nombreux fonds de pension. C'est le cas des célèbres CalPERS et CalSTRS, fonds de pension des

⁴⁸ Alain Guillemoles - *Ces fonds de pension qui font peur* – La Croix – 19 Janvier 2020

⁴⁹ Fabrice Rousselot - *La fonte accélérée des fonds de pension* – Libération – 10 juillet 2002

fonctionnaires et professeurs de Californie, qui ont vu leurs actifs chuter de 26 % et 10 %.

De plus, par le passé certains fonds de pension ont fait faillite, suite à des erreurs de gestion ou des malversations. C'est le cas d'Enron en 2001, qui a perdu 1,2 milliard de dollars de fonds propres, à cause de transactions douteuses opérées par deux fonds privés créés par le directeur financier du groupe⁵⁰. L'entreprise fera faillite par la suite. On pourra citer d'autres scandales comme Alcatel ou Michelin.

A chaque crise financière, les différents systèmes par capitalisation, collectifs individuels, sont touchés par la chute des actifs financiers ; ce qui entraîne des pertes d'actifs pour les salariés. Pour minimiser ce risque, dans certains pays, en cas de faillite d'un fonds, des caisses de garantie créés par les États peuvent prendre le relais. Par ailleurs, un État peut nationaliser ou injecter du capital dans un fonds défaillant. Mais, la plupart du temps, les pensionnés subissent une part de la perte. Cette image est malheureusement souvent tronquée. En effet, selon Florent Bronès⁵¹, un fonds de pension est, par sa nature, et sa stratégie de placement long terme souvent plus sûr que des placements plus court-termistes.

Depuis 2019, l'apparition de taux négatifs appliqués par les banques centrales aux avoirs en dépôt et les rendements négatifs sur les obligations, entraînent de nouvelles manières de penser l'épargne et les fonds de pensions sont les premières victimes. En effet dans de nombreux pays, les réglementations imposent une garantie de rendement annuel minimum. Si le fonds de pension n'atteint pas ce taux il ne remplit pas ses engagements. Par exemple, Aux Pays Bas, leader des fonds à prestations définies, en 2019, les 240 fonds de pension du royaume gérant 1.224 milliards d'euros d'actifs, ne disposent pas des taux de couverture requis pour assurer leurs prestations. En 2020, la crise du coronavirus a provoqué un krach boursier qui a entraîné une baisse de 20% des actifs détenus par les fonds. Cette perte devrait entraîner une baisse des versements des rentes dès le 2^e semestre 2020. Ce n'est pas la première fois que les pensions de retraites sont mises en causes. En effet, malmenées par la

⁵⁰ *Scandale Enron* - Wikipedia

⁵¹ Voir annexe p 83

dernière crise financière de 2008, les institutions de retraite du royaume avaient dû couper dans les prestations versées à quelque 3 millions de retraités entre 2012 et 2014.

La situation du système par capitalisation aux Pays-Bas est aujourd'hui fragile. C'est pour cela que Mark Rutte chef du gouvernement en concertation avec les partenaires sociaux, ont décidé en 2020, de remettre à plat le système. Car pour le système de retraite par fonds de pension, avec des taux négatifs, Il est impossible de garantir le pouvoir d'achat avec des obligations. Ce changement de paradigme va pousser les gestionnaires à revoir leur stratégie d'allocation avec un investissement dans des actifs alternatifs non financiers : immobilier, actions, private equity, infrastructures...

« En France, les fonds de pension ont été et restent sur la sellette »⁵². Les inconvénients et les risques sont un frein pour leur acceptation. La fructification du capital est dépendant de la fluctuation des marchés d'une part et le niveau de rendement annuel minimum ne peut pas toujours être assuré d'autre part. De plus les nombreux scandales impliquant des fonds de pension outre atlantique créent une défiance de la part du grand public. L'épargnant français, préférera un système public par répartition car la pension est assurée car couverte par l'État.

c) La défiance de l'opinion publique française envers le monde de la finance

« Mon véritable adversaire, il n'a pas de nom, pas de visage, pas de parti, il ne présentera jamais sa candidature, il ne sera jamais élu et pourtant il gouverne. Cet adversaire, c'est le monde de la finance »⁵³. Ce slogan sorti par François Hollande en 2012, est aujourd'hui célèbre et illustre un constat : l'opinion publique française entretient un rapport complexe envers le monde de la finance. Cette perception à la fois provocatrice et « anticapitaliste », remonte à bien avant 2012. Pour trouver son origine, il faut remonter à la IIIe République, époque marquée par de nombreux scandales, et des affaires de corruption mêlant tout à tour hommes politiques,

⁵² Pierre-Noël Giraud - *Les fonds de pension Vers un nouveau capitalisme ?* - 2001 - Dans *Études* 2001/2 (Tome 394), pages 165 à 179

⁵³ Discours de *François Hollande* – Le Bourget – 22 janvier 2012

financiers, et petits épargnants. La plus célèbre est le « scandale de Panama »⁵⁴ et la faillite de la Compagnie du canal de Panama orchestrée par Ferdinand de Lesseps. Il s'agit une affaire de corruption, liée au percement du Canal du Panama, impliquant des douzaines de députés ayant voté l'autorisation d'emprunt par l'entreprise et le placement par les banques d'obligations sans avenir. Révélée par Edouard Drumont homme politique fondateur du journal « La libre parole » en 1892, l'affaire eut un retentissement considérable, changeant le rapport entre citoyens, politiques et monde financier.

Jusqu'en 1945, la trop grande influence de la finance, les erreurs bancaires et de financiers trop audacieux (affaires Stavisky Marthe Hanau, Albert Oustric,) et d'autres scandales d'ententes ont alimenté des courants de pensée défiants envers la banque et le monde de la finance⁵⁵.

Après la seconde guerre mondiale, de nombreuses banques seront nationalisées pour permettre la reconstruction. Parallèlement cette époque permettra la renaissance de la « grande finance » avec le développement d'établissements financiers spécialisés comme la banque privée ou la banques d'affaire (Rotschild, BNP Paribas CIB). Cette financiarisation aura pour conséquence de faire renaître la crainte d'une domination du monde économique par celui de la finance via la spéculation, au détriment d'une économie plus raisonnée.

Dès 1990, deux tournants majeurs renforceront la défiance envers les marchés : la première commence avec, avec les pertes colossales du Crédit Lyonnais qui aboutira à une affaire médiatisée retentissante impliquant entre autres Bernard Tapie. Et enfin en 2008, durant la grande crise des subprimes avec les pertes des établissements impliqués directement ou indirectement dans la crise (Société Générale via Jérôme Kerviel, BNP Paribas, Natixis).

A chaque crise, l'enjeu de la confiance envers les institutions financières resurgit révélant des pratiques douteuses, des bilans truqués, des banquiers trop ardents car n'hésitant pas à prendre des risques démesurés dans leurs prêts aux

⁵⁴ Alexandre SUMPFF, « Le scandale de Panama », Histoire par l'image

⁵⁵ Hubert Bonin - *Les français face aux banques et à la finance* – revue-banque.fr – 10 février 2017

entreprises. S'en suit des problèmes de liquidité, d'endettement et de solvabilité, et aboutit in fine à des faillites spectaculaires... L'exemple de Lehman Brothers restera un des événements les plus résonnants auprès de l'opinion publique française. Cette défiance est significative.

Mais, cette défiance des français envers le monde financier n'a pas pour seule cause les nombreux scandales. Elle est aussi due à leur méconnaissance du monde financier. Depuis 2007, le « Big Three », un indicateur international détermine le niveau de culture financière en interrogeant des panels sur le rôle de l'inflation dans la détermination des rendements, le mécanisme des intérêts composés et les niveaux de risque des différents placements. Selon cet indicateur, la performance des Français apparaît, comme faible : seulement 31 % d'entre eux répondent à une des trois questions posées, loin derrière les Australiens (43%), les Néerlandais (45 %), les Suisses (50 %) et les Allemands (53 %).⁵⁶

Pour illustrer ce constat, une polémique a pris particulièrement de l'ampleur en France en marge de la réforme des retraites de 2020. Elle a visé BlackRock, une société de gestion d'actifs américaine leader mondial. Ce géant américain, possédant des clients majoritairement institutionnels, gère l'équivalent de 6 000 milliards de dollars⁵⁷ dans le monde, dont 27 milliards confiés par des français. Elle a été dépeinte par les syndicats comme l'entreprise qui a fait pression sur les pouvoirs public durant le débat sur la réforme des retraites.

Or, BlackRock n'est, en réalité, sur le marché français qu'un gestionnaire d'actifs parmi d'autres. La multinationale n'est pas un fonds de pension même si ces derniers font partie de leurs clients. Cette confusion entre fonds de pension et gestionnaire d'actifs et une marque de l'inculture financière française.

L'inculture économique et financière française est due à l'éducation souvent décalée et peu orientée vers l'économie. Jusqu'à la réforme du bac de 2019, les programmes éducatifs font l'impasse quasi-totale sur le fonctionnement de l'économie de marché. Autre fait, dans les filières économiques et sociales, les sciences

⁵⁶ André Babeau - *L'éducation financière des Français, une cause nationale* – Les Echos – 9 février 2018

⁵⁷ Sylvain Léder - BlackRock, la finance au chevet des retraités français – Le Monde Diplomatique – p16 et 17 – Janvier 2020

économiques et la sociologie sont regroupées en une seule matière, avec le risque évident du biais idéologique. Selon Alain Lemasson, « Parler des lois de l'économie et de l'entreprise, et développer simultanément l'analyse critique de ce qui est dit à l'aune de la pensée de Marx, Bourdieu et Durkheim, préjuge ainsi de la capacité des jeunes élèves à faire la part des choses, à échapper à la confusion. »⁵⁸ Les programmes de lycée enseignent en réalité une hostilité à l'égard des institutions financières et de la monnaie unique, accusés d'être les responsables des problèmes de notre temps.

Développer une culture financière est donc un enjeu majeur pour l'acceptation des fonds de pensions. Selon, l'observatoire de l'OCDE « Il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'élaborer des politiques d'éducation financière et d'instaurer des cadres solides de protection des consommateurs pour veiller à ce que ceux-ci soient informés et puissent comprendre les produits financiers disponibles. »⁵⁹ Il est donc primordial pour le gouvernement de travailler une stratégie à fort impact pour instruire et changer la perception française du monde financier.

d) Les discours syndicaux anti-capitalisation, symbole d'une idéologie

Durant la réforme des retraites de 2020, de nombreuses actions menées par les représentations syndicales ont dominé le paysage médiatique. Elles ont permis la diffusion des discours anti-capitalisation, et de la lutte des enjeux entre les pro et anti. En effet de nombreuses voix, de Philippe Martinez à Jean Luc Mélenchon se sont portées contre cette réforme dans divers dispositifs médiatiques de la rue au plateau télévisé. Car, la présence médiatique est devenue de nos jours non seulement un levier mais un enjeu primordial de l'action collective.

Ce mouvement social a aussi marqué le retour en force de la grève dans divers corps de métiers, d'une durée exceptionnelle dans les transports et avec des contestations venant de professions habituellement peu représentées comme les avocats ou les danseurs de l'Opéra de Paris.

⁵⁸ Alain Lemasson - *L'enseignement de l'économie est biaisé en France et en Allemagne* - Capital – 18 Septembre 2018

⁵⁹ Sarah Bel, et James Eberlein, *La culture financière, un enjeu pour le développement* – L'Observateur de l'OCDE n°303 - septembre 2015

L'enjeu est important pour les syndicats, il est de retrouver leur légitimité perdue depuis le mouvement des Gilets Jaunes, moment de crise pour la représentativité syndicale. Karel Yon relèvera l'impact du mouvement de 2018 dans la détermination des grévistes. Pour lui, la forte mobilisation « montre que la grève reste possible et qu'elle constitue une pièce décisive du répertoire de l'action syndicale ». Cependant il notera aussi que ce mouvement est de plus en plus politique.⁶⁰

On assistera à de nombreux discours dont le mécontentement a deux origines : d'une part la réforme universelle supprimera les régimes spéciaux et de l'autre la retraite par points favorisera la montée de la retraite par capitalisation au détriment de la retraite par répartition.

Pour la CGT, le positionnement est affirmé. La retraite des Français doit se faire par répartition et uniquement. Philippe Martinez dans son rôle de représentant du premier syndicat de France, rejette totalement l'idée. « L'autre système, à savoir la capitalisation, c'est niet ». « Rendez-vous compte, placer l'argent des retraités sur les marchés ! » « Il faut garder un système solidaire, le système par répartition »⁶¹,

« Le système de retraite est une volonté du patronat de gagner encore plus de dividendes » « Il y a besoin d'améliorer ce système, notamment auprès des femmes, mais il n'y a pas besoin de tout changer parce que tout changer, c'est favoriser la capitalisation »⁶¹.

On voit à travers ces discours l'engagement idéologique de la CGT contre la capitalisation. Cependant, plus globalement cette contestation est un moyen pour la CGT d'affirmer son positionnement historique. Le syndicat est plus « contestataire » que les quatre autres syndicats représentatifs de droit. D'autres organismes comme La CFDT ne s'est jamais montrée opposée à un régime par points, sa contestation portant surtout sur des conditions d'âge.

D'un point de vue politique, la réforme des retraites est un moyen pour Jean Luc Mélenchon d'affirmer son positionnement politique en diabolisant la capitalisation.

⁶⁰ Giraud, Baptiste, Karel Yon, et Sophie Bérourd. *Sociologie politique du syndicalisme. Introduction à l'analyse sociologique des syndicats*. Armand Colin, 2018

⁶¹ Michel Revol - *Quand la CGT défend la retraite par... capitalisation* – Le Point – 18 janvier 2020

Selon le leader de la France Insoumise, il y a un agenda caché à la réforme des retraites cet agenda c'est la capitalisation. Le gouvernement voudrait détruire le système de retraite par répartition et en faire un système par capitalisation au bénéfice de BlackRock.

L'accusation part en réalité d'un article de Mediapart de Juillet 2019. Pour bien appuyer son propos, Mediapart présente une photo d'Emmanuel Macron avec Larry Fink.⁶² Or, dans le contexte de la prise de vue, le président français recevait lors d'un déjeuner les représentants de l'ensemble des plus grands investisseurs mondiaux, dont BlackRock, mais également Yves Perrier, le patron d'Amundi, filiale du Crédit Agricole et premier gestionnaire d'actifs européen avec 1500 milliards d'euros sous gestion.

La photo diffusée sur l'article a été volontairement recadrée, laissant penser que les deux hommes se rencontrent seuls pour évoquer les retraites françaises.

Nous pouvons voir que ces discours anti capitalisations sont en réalité le reflet de l'ensemble des batailles des idéologies médiatiques en cours dans l'ensemble de l'espace public. D'un côté, les syndicats et les partis politiques historiques qui défendent leur position anti-capitalisation et gouvernance des marchés et pour lesquelles les idéologies sont très marquées. Et de l'autre, les partisans de la libéralisation et la financiarisation de l'économie portés surtout par la CFDT et les acteurs de la vie économique, État et entreprises.

e) Fonds de pension : une définition et une perception floue

Nous avons pu remarquer les fortes réticences envers les enjeux et les modalités de la réforme des retraites. Même si le long débat autour de la réforme des retraites, point culminant du quinquennat n'est pas encore terminé, les résonances sociétales qu'elle implique continuent d'animer l'espace public. Ce dernier aura été le théâtre de discours, d'énoncés, de théories scandées par différents acteurs de l'espace démocratique que sont les gouvernements, les syndicats et les hommes politiques. Même si la communication est polémique par essence, il était difficile pour

⁶² Voir photographie en annexe 5 p 81

l'opinion publique d'avoir une vision claire de ce que sont vraiment les fonds de pension.

En France, le terme de fonds de pension ne possède pas de vraies délimitations ni une définition claire. Lorsque nous parcourons les différentes sources, des écarts subsistent et chacun y présente sa vision. Nous pourrions dire qu'il en existe deux types : une définition institutionnelle et une définition conceptuelle.

La définition institutionnelle est introuvable sur le site du ministère de l'Économie et des finances. Il n'existe d'ailleurs aucune mention du terme sur aucun site gouvernemental. La seule source que nous considérerons comme « officielle » est celle de Wikipedia. « Il s'agit d'un fonds d'investissement spécifique à la retraite par capitalisation. C'est un Organisme de placement collectif (OPC) gérant collectivement en capitalisation les retraites et l'épargne salariale. Les fonds de pension sont alimentés par l'épargne des salariés et souvent complétés par l'entreprise, et versent des pensions. »⁶³ Par cette définition on peut supposer que le fonds de pension se limite uniquement à l'Épargne Salariale. C'est-à-dire une épargne construite en collaboration avec l'entreprise dont le salarié pourra jouir une fois à la retraite. Cependant, lorsque l'on recherche sur d'autres sources considérées comme fiables, les explications sont différentes. Le site l'Internaute définit le fonds de pension comme « un organisme qui prépare la réforme des retraites des personnes actives »⁶⁴, cette définition crée un certain flou. Prefon, le fonds de pension de la fonction publique, ne propose aucune définition mais propose via son site une explication différente pour les plans épargne retraite : « Ce sont, le plus souvent, des contrats collectifs mis en place au sein des entreprises ».⁶⁵ Le magazine Challenge ajoutera, que les fonds de pension sont de très importants investisseurs institutionnels mondiaux, actionnaires de grandes entreprises.⁶⁶ sans non plus y mettre une définition claire. Le journal « La Croix » y consacra un article entier durant les grèves contre la réforme des retraites en proposant sa définition : « Caisse de retraite créée par une entreprise ou un

⁶³ Wikipedia définition fonds de pension

⁶⁴ L'internaute – Fonds de pension - définition

⁶⁵ Prefon – Site web Institutionnel

⁶⁶ Définition des Fonds de pensions – site internet de Challenge

employeur public pour constituer une épargne à ses salariés en vue de la retraite. Cette définition est elle aussi incomplète, les caisses de retraite peuvent aussi être créée de manière indépendante pour une souscription individuelle »

Entre contrat, organisme, caisse, il est bien difficile de définir ce terme, il s'agit d'un contour flou, et quand on approfondit il existe bien peu de sources institutionnelles qui la définisse justement.

Nous l'avons évoqué plus haut, le terme fonds de pension n'est jamais évoqué dans aucun site gouvernemental. Grâce à un outil de web et social listening (gardé confidentiel pour raisons professionnelles) non avons tenté de dégager les occurrences du terme « fonds de pension » sur Internet et le résultat nous le confirme, aucun organisme financier, banque française ou assurance n'emploie réellement le terme dans ses communications. En revanche, il existe des occurrences relatives au terme lorsque l'on remonte en Octobre 2019, au moment où le gouvernement a annoncé officiellement l'arrivée du PER. De nombreux médias chroniqueurs, journalistes ont annoncé l'arrivée des fonds de pension et es implications pour l'épargnant. C'est par exemple, le cas d'Europe 1, un chroniqueur, Axel de Tarlé parlera ouvertement du terme fonds de pension pour expliquer le plan. « Grâce au PER, les fonds de pension arrivent en France. Il s'agit de l'argent cotisé épargné et investi en Bourse »⁶⁷.

Nous pouvons donc considérer que dans l'inconscient collectif, le terme fonds de pension, est un ensemble de définitions, de concepts, d'idées d'opinions et de préjugés sans véritables délimitation

Dans le cas de notre étude, nous préférerons choisir la définition définie par l'Encyclopediae Universalis :

Les fonds de pension sont des dispositifs organisés par les Etats et les entreprises des secteurs privé et public au profit de leurs salariés. Ils

⁶⁷ Europe 1 : Axel de Tarlé – La France créé le PER – Octobre 2019

s'assimilent à des organisations financières non bancaires, qui perçoivent des cotisations salariales ou patronales, les gèrent par capitalisation et, au moment du départ des affiliés, leur versent des prestations sous forme de rente ou de capital⁶⁸

L'Encyclopedia ajoutera qu'en France on ne parle pas de fonds de pension mais de quasi-fonds de pension en raison de la non possibilité pour le retraité partant de retirer sa rente en capital. Le seul mode de retrait possible étant en rente. Cependant, la réforme du PER de 2019 amène la possibilité de sortir en capital.

2) Des nouvelles tendances sociétales qui pourraient permettre leur développement

Aux fortes réticences historiques et idéologiques aux fonds de pension s'opposent de nouvelles tendances sociétales qui pourraient permettre leur expansion. Elles sont au nombre de 3 : La défiance envers les institutions et l'explosion du numérique et des activités financières qui amènent de nouveaux comportements.

a) Une défiance de plus en plus grande envers les institutions

Les Français entretiennent une forte défiance vis à vis des institutions et de leurs dirigeants. Chaque année un baromètre publié par le Cevipof⁶⁹, mesure cette hostilité, elle constate une hausse significative amorcée depuis 2009. La dernière étude publiée après le déconfinement montre que « 70% des personnes interrogées déclarent ne pas avoir confiance dans le gouvernement, 67% ne pas faire confiance à Emmanuel Macron et 64% considèrent, plus globalement, que la démocratie ne fonctionne pas correctement dans notre pays. »⁷⁰ Cette défiance est beaucoup plus

⁶⁸ Site Internet de l'Encyclopedia Universalis

⁶⁹ Madani CHEURFA et Flora CHANVRIL- Cevipof : *Le baromètre de la confiance politique – Sciences Po – 2019*

⁷⁰ *Le pouvoir exécutif face à la défiance des français* - France Culture - 2019

marquée qu'ailleurs en Europe. Si l'interprétation économique des différences paraît la meilleure (les pays du Nord de l'Europe, ayant confiance dans les institutions, semblent être les plus aisés, les pays de l'Est et du Sud, beaucoup plus hostiles, semblent être les plus précaires), il existe beaucoup de contre-exemples, pour être entièrement convaincant. L'exception française en fait d'ailleurs partie. En mai 2020, un article de Olivier Galland et Gérard Grunberg publié dans Slate se propose de dégager deux justifications à ces exceptions, une justification institutionnelle d'une part et religieuse d'autre part. La première serait due à la prédominance de l'État-providence et à l'existence, en France, d'un modèle de statuts et de spécificités qui peut maintenir une certaine « jalousie sociale et une défiance dans la défense d'avantages corporatistes. »⁷¹

Pour ce qui est de l'interprétation religieuse et culturelle, les pays reconnus comme confiants envers leurs dirigeants sont tous de culture protestante. En effet, des pays comme la Suède ou le Danemark ne se démarquent pas uniquement par leur approbation envers les institutions. Il s'agit de cultures différentes qui incitent à une plus grande implication dans la vie politique et sociale (taux élevé de participation dans des partis politiques, des associations, des syndicats). De plus, ces habitants ont un grand intérêt pour les notions d'égalité, d'équité. « Ce sont aussi des pays reconnus comme plus tolérants à l'égard des autres, ouverts sur l'extérieur et permissifs sur le plan des mœurs privées. »⁷¹ La confiance envers les institutions est donc liée à la participation à la vie collective, sans que celle-ci tourne à l'extrême opposé vers le contrôle de tout et tous.

Par opposition, la France, pays avec son héritage catholique, est considérée comme défiante. En effet, la réussite personnelle et la possession de richesses ont toujours été condamnées. Au Moyen-Âge, l'Église, manifestait une grande hostilité vis-à-vis des commerçants, les jugeant obsédés par le profit et les aspects matériels. Cette défiance a ensuite été prolongée via les théories marxistes et continue de prospérer aujourd'hui.

⁷¹ *La France, en manque de confiance, déprime* - Olivier Galland et Gérard Grunberg - Slate - 2020

La défiance française envers les institutions est donc surtout d'ordre culturelle et l'héritage d'un passé. Lorsque l'on regarde de plus près l'étude Cevipof, l'hostilité française ne se limite pas seulement au pouvoir exécutif mais concerne l'ensemble des institutions. En revanche, ils sont confiants envers les collectivités locales et les institutions de proximité. De plus, nombre d'entre eux déclarent n'avoir besoin ni des syndicats ni des partis ni d'aucun corps intermédiaire pour exprimer leurs demandes. Toujours selon Olivier Galland, cette défiance des représentants et des organisations est le reflet d'une « sorte d'anomie politique en France qui s'est exprimée dans le mouvement des «gilets jaunes»⁷¹. Pour répondre à leurs attentes, les individus préféreront les solutions de proximité accessibles par leurs propres moyens.

Durant la dernière réforme des retraites, cette défiance s'est aussi exprimée à travers les nombreuses manifestations et grèves. On peut donc supposer que ces mouvements sociaux traduisent un manque de confiance des actifs envers les dirigeants pour leur assurer une retraite décente.

« Avant les années 80, partir à la retraite était un rêve de jeunesse, l'attente de toute une carrière » selon Anne-Marie Guillemard. « Aujourd'hui les sondages auprès des jeunes montrent une fatalité à la retraite, nous n'en aurons pas, il ne restera que des dettes⁷². Ce manque de confiance et cette dépression collective, peut créer un terrain propice à un système plus individuel et la capitalisation paraît alors comme une solution.

b) La généralisation du numérique pousse à de nouveaux comportements

L'explosion des usages du numérique (smartphones et connexions haut débit) a permis à des applications de se développer et ainsi installer de nouveaux modèles économiques qui viennent concurrencer les modèles classiques. L'uberisation est une de ces nouvelles tendances.

Le mot « Uberisation » existe depuis 2014 en référence à l'entreprise californienne Uber, qui, via une application mobile met en relation des chauffeurs et des particuliers qui souhaitent se déplacer d'un point à un autre. Aujourd'hui, le terme ubérisation

⁷² L'Ubérisation de l'économie révolutionne les structures traditionnelles – Le nouvel Obs – 18 décembre 2015

concerne pléthore de secteurs : La location de voiture, avec Ouicar, l'hôtellerie avec Airbnb. Et enfin, la finance avec entre autres, Fintch, une fintech qui met en relation d prêteurs et emprunteurs.

L'Uberisation est aujourd'hui un nouveau modèle économique qui vient contester la domination classique de l'entreprise. En effet, les professionnels qui exercent sur ces plateformes sont indépendants et non-salariés.

De plus, cette révolution se traduit par une désintermédiation massive des métiers remettant en cause, les processus traditionnels, comme les guichets, le téléphone, ou les intermédiaires obligatoires et coûteux. Elle traduit aussi cette défiance de la jeunesse, évoquée plus haut, qui trouve dans ces outils le moyen de se libérer des carcans des processus bureaucratisés.

Dans ce modèle, qui prend de plus en plus d'ampleur, car il peut couvrir l'essentiel des activités, la personne est revenue au centre. Cela induit un processus d'individualisation à l'œuvre avec des individus moins influencés dans leur choix par les institutions et les groupes qui l'entourent.

La retraite par capitalisation possède donc l'avantage de pouvoir répondre à cette tendance d'individualisation des comportements. C'est une solution sur-mesure, non seulement quant au montant espéré des pensions mais aussi et peut-être surtout du fait de la non contrainte avec un âge de départ fixé librement. Il s'agit donc d'une solution individuelle avec la responsabilisation qu'elle implique.

De plus, la réforme pour un régime universel de retraite répond aussi à cette tendance. Car même si le principe de la répartition a été préservé, le passage à un système à points n'est pas un simple artefact technique. Le principe structurant de ce système est qu'un euro cotisé a pour but d'ouvrir les mêmes droits, en dehors de toute autre considération. Cet objectif vient à l'opposé des régimes spéciaux. La pension de retraite serait donc d'abord déterminée par la quantité de travail et la performance individuelle sur le marché du travail.

Les tendances sociétales citées ci-dessus ont été renforcées par la crise du coronavirus accélérant le développement du numérique et l'ubérisation.

Ces nouvelles manières de penser l'économie amènent à une individualisation des comportements des ménages qui deviennent ainsi plus pragmatiques dans la gestion de leur patrimoine et qui cherchent avant tout une rentabilisation de leurs actifs.

Dans un tel référentiel, la retraite par capitalisation et le développement des fonds de pensions pourraient trouver leur place.

c) Une Financiarisation de l'économie qui amène une explosion des activités financières

Notre siècle est confronté à divers défis, nombre d'acteurs s'accordent pour parler d'une troisième révolution industrielle. Les enjeux sont au nombre de 3, l'écologie, la globalisation et la financiarisation. C'est sur cette dernière que nous allons nous attarder.

La financiarisation traduit une explosion des activités financières dans le PIB des pays développés. Elle est due au recours massif à l'endettement par l'ensemble des acteurs de la vie économique. Elle conduit à un système qui oriente la majeure partie de ses revenus en direction du capital et qui s'ajuste progressivement à un dividende⁷³.

Le capitalisme est donc aujourd'hui essentiellement un capitalisme financier actionnarial. De plus, avec le développement de l'informatique, le marché physique s'est dématérialisé au profit d'un marché financier. Avec une telle organisation, couplée à un nouveau rapport au temps, une nouvelle norme basée sur l'investissement à court terme domine et la valeur des actifs augmentent surtout grâce à la spéculation. De plus, avec l'explosion du numérique et l'existence des indices futurs, les marchés financiers ne connaissent pas de pause.

Dans le cadre de notre étude, les fonds de pension américains sont un des grands symboles de la financiarisation. Si on se place dans un tel référentiel économique d'explosion des activités financières, le développement des fonds de pension en Français paraît inéluctable

Nous venons de le voir dans cette partie, les réticences historiques et culturelles, sur l'importance d'une retraite publique exclusive et le refus de la capitalisation se confrontent aujourd'hui à l'appréhension au rejet et à la défiance envers le gouvernement pour assurer une retraite décente à leurs actifs. De plus, les différentes crises financières, krachs boursiers et l'explosion du numérique amènent un changement de l'environnement conceptuel. Les nouvelles tendances sociétales comme l'ubérisation, la conscience écologique et l'individualisation des

⁷³ Communication – Stéphane Billiet et Olivier Aim - 2014

comportements constituent des leviers permettant aux fonds de pension de s'imposer comme une solution évidente à ces changements. Cependant, l'ancrage culturel fort de détestation de l'économie de marché d'une part, et un rapport ambigu à la sécurité financière constituent des freins d'importance que l'ensemble des acteurs de la vie économique doivent prendre en compte pour mieux faire valoir les avantages de la retraite par capitalisation.

III) De puissants leviers tant communicationnels que techniques

C'est dans cette confrontation entre un rejet idéologique et un consentement pragmatique à la capitalisation que s'inscrit la campagne de communication gouvernementale sur la réforme du PER, réforme aux nombreux enjeux.

Nous allons voir brièvement que, pour communiquer auprès d'un public historiquement réticent à la capitalisation, le gouvernement mobilise une campagne travaillée pour créer l'empathie nécessaire à son acceptation.

La dernière partie de notre mémoire, plus large sera consacrée aux efforts de communication entrepris par les acteurs du monde de la finance, avec une analyse d'un levier adapté aux aspirations l'ISR.

1) La campagne gouvernementale du PER

Afin de répondre aux différents enjeux culturels, politiques, et économiques, largement démontrés auparavant, la campagne se doit d'être explicative dans le but de convaincre et d'engager son public. Le gouvernement va devoir tout mettre en œuvre pour créer les conditions nécessaires à son acceptation. L'objectif primordial est donc de faire de la pédagogie sur sa mise en œuvre. Pour que la réforme soit bien visible, il faut faire en sorte que les publics concernés s'emparent des éléments d'information et des messages diffusés par le discours de communication et cela passe par de nombreux outils : les slogans, les citations, les vidéos explicatives. Pour ce faire, le gouvernement mobilise tous les canaux à sa disposition.⁷⁴

Pour répondre à cet objectif de communication il est nécessaire de s'appuyer sur 3 des 6 fonctions du langage de Jakobson. La première est sa fonction référentielle, pour transmettre aux publics les intérêts de cette réforme ; la deuxième est sa fonction conative, pour que les publics y consentent et sur sa fonction phatique, pour maintenir la relation. Pour pouvoir s'appuyer sur ces différentes fonctions, la campagne utilise

⁷⁴ Marine Condé. Une relation État-citoyen entre consentement et résistance : la campagne gouvernementale sur la réforme du prélèvement à la source. Sciences de l'information et de la communication. 2019

principalement des vidéos en motion design, des photos, des infographies.⁷⁵ Ainsi sont mobilisés de nombreux supports visuels et textuels pour dérouler les messages établis en fonction de cet objectif pédagogique.

Pour rassembler l'ensemble des outils de la campagne, le site internet du ministère de l'économie contient un espace entièrement dédié au PER. Elle contient notamment une boîte à outils avec l'ensemble des visuels utilisés durant la campagne. La page d'accueil comporte une explication détaillée de la réforme et ses modalités, oubliant les codes et les signes d'un texte gouvernemental classique que l'on trouve sur le site central service-public.fr. Il s'agit d'un texte sous forme de questions-réponses (Pourquoi investir ? Quels sont les avantages du plan ?) avec des explications simples utilisant la deuxième personne du pluriel. En utilisant le vouvoiement, le gouvernement crée la proximité avec son lecteur ce qui permet de mieux faire passer ses messages. Ce texte renforce la dimension pédagogique et montre la volonté de réaliser cet objectif. Une vidéo explicative vient compléter les textes ce qui permet d'embarquer le lecteur en mettant en image le discours. La vidéo entièrement en motion design, est-elle aussi construite sous forme de questions/réponses. Ce dispositif est une fois encore pensé pour expliquer et faire de la pédagogie sur ses avantages. On remarquera la prédominance du rouge dans l'ensemble de la vidéo, couleur assez audacieuse car dans la sémiologie, elle est le signe de l'interdit, de l'autorité mais aussi du dynamisme et du stimulant. Cette charte est choisie pour embarquer les publics dans le processus et ainsi créer de l'engagement

De plus, durant la campagne, les réseaux sociaux ont été régulièrement sollicités. L'avantage de ce canal pour le gouvernement est la possibilité de diffuser ses messages directement aux publics cibles et de manière récurrente. Pour ce faire, le réseau Twitter a été largement utilisé. L'avantage de ce réseau est qu'il permet de diffuser des messages courts, percutants et peuvent être complétés de vidéos ou d'images. En annexe 6, se trouvent des exemples de vignettes utilisées durant la campagne. Une fois encore, les visuels utilisés sont fixes sous forme de question/réponses et mettent en avant les avantages du plan. On remarquera que les

⁷⁵ Voir Annexe 6 p 82

avantages fiscaux du PER sont largement mis en avant. Sur les 38 publications relevées sur les réseaux sociaux au cours de la période étudiée, près des 3/4 sont des vignettes, des affiches des vidéos ou des extraits d'interviews.

Enfin, le dernier moyen essentiel pour atteindre cet objectif pédagogique est de miser sur l'appropriation de l'espace médiatique. En effet, plus la réforme est débattue, montrée confrontée et expliquée, plus capitaliser pour sa retraite est considéré comme une habitude et faisant partie de la vie quotidienne des publics. Pour cela, l'audiovisuel et la presse sont des canaux privilégiés, tant pour les multiples interviews de Bruno le Maire que pour des reportages et articles à but pédagogique. Le dispositif télévisuel est largement utilisé durant la campagne, son principal avantage étant qu'il met en scène le discours et permet aux protagonistes, par leur présence sur un plateau avec un décor virtuel, l'inaccessible et une certaine verticalité.

Il nous est apparu intéressant d'analyser les interviews de Bruno Le Maire. En effet, son discours mélange à la fois l'adhésion au nouveau dispositif et surtout son inscription dans un projet plus global : la loi PACTE. Pour transmettre ses messages, Il a fait plusieurs apparitions télévisées sur des chaînes d'information continue. En décembre 2019 sur BFMTV, Bruno Le Maire salue le succès du lancement du PER comme complément de la retraite par répartition seulement 3 mois après son lancement. La plus marquante a été lors de son interview sur LCI à l'occasion de l'anniversaire de la mise en place du PER. Bruno Le Maire met en avant le succès de son dispositif « C'est la preuve que les français sont à la recherche de produits de placement plus attractifs et plus simples. »⁷⁶ Dans son interview, Bruno le Maire se met dans la peau d'un professeur expliquant les différents contours de la réforme, et expliquant pourquoi elle est innovante. Par des actes de langage et des énoncés constatifs, le ministre de l'économie cherche à rassurer en mettant en avant la sécurité de l'épargne, sa simplicité ses avantages fiscaux et surtout l'accompagnement de l'État dans sa démarche. Bruno Le Maire va même jusqu'à embarquer le journaliste en le prenant pour exemple via la récurrence du vouvoiement. Par cette technique rhétorique, Bruno le Maire va permettre au spectateur de mobiliser toute son attention

⁷⁶ Interview de Bruno Le Maire - LCI - le 30 septembre 2020

sur ses explications. Il utilise ainsi la fonction phatique du langage pour créer l'interaction avec lui. Enfin, en justifiant le succès par les avantages du plan, Bruno le Maire communique l'entrée de l'Épargne Retraite dans les habitudes des français. Cette démarche sert aussi à valider le succès de la campagne de communication.

La campagne de communication sur le PER a donc concentré sa communication essentiellement sur la pédagogie afin de créer une nouvelle relation avec son spectateur. En privilégiant certains canaux (site internet, réseaux sociaux) pour l'explication et la télévision pour rassurer et inspirer confiance, le gouvernement atteint tous les publics qu'ils soient épargnants et entreprises et met tout en œuvre pour les convaincre, non seulement du bien-fondé de la réforme inscrite dans la loi PACTE, mais aussi d'une acceptation comme un complément indispensable à la retraite par répartition.

2) L'ISR, un levier puissant adapté aux aspirations

Pour créer l'engagement nécessaire à l'acceptation des fonds de pension, les banques en relais des ministères utilisent des dispositifs qui permettent aujourd'hui de donner une image positive à leurs placements. L'une de ses armes les plus puissantes est l'ISR, l'Investissement Socialement Responsable.

Les particuliers veulent aujourd'hui donner du sens à leur épargne et leurs placements. Ils ne cherchent plus seulement à investir pour gagner de l'argent mais aussi à ce que cet investissement ait un rôle dans la société. Aujourd'hui, on parle « d'application des principes du développement durable à l'investissement ». L'investissement responsable englobe l'ensemble des pratiques visant à concilier performance et impact social, environnemental ou sociétal.⁷⁷ Autrefois secteur de niche, l'ISR constitue aujourd'hui un marché porteur et constitue aujourd'hui des critères extra-financiers directement liés à la gouvernance d'entreprise ou à la prise en compte des risques environnementaux et sont aujourd'hui fortement utilisés par la communauté financière. Dans certains pays, comme en Suède, des dispositifs législatifs favorisent largement son développement et sa visibilité.

⁷⁷ *L'investissement responsable*, site web de Natixis-InterEpargne

a) Histoire de l'ISR

L'historique de l'ISR ci-après est basé sur une publication de Corinne Poulain, analyste ISR et sur Novethic, media alternatif référence dans le monde de l'ISR. Ce dernier est né en Angleterre. Il trouve son origine dans des mouvements religieux philanthropiques fondés au XVIIème siècle par des opposants de l'Église anglicane, les « Quakers », ou « société religieuse des amis ». Les Quakers membres d'une communauté protestante, prennent position pour l'égalité en rejetant la possession de richesse. Ils deviennent, par leurs actions, des acteurs économiques de premier plan et détiennent les principales industries du pays. Les Quakers seront à l'origine de l'instauration d'un nouvel ordre social qui dominera la vie politique en 3 principaux piliers : la protection sociale des plus défavorisés, la moralisation de la conduite des individus, et un changement des relations entre gouvernants et gouvernés et entre industriels et société. ⁷⁸

L'ISR prendra réellement forme sous sa version contemporaine aux Etats-Unis. Ralph Nader, un homme politique qui s'est fait connaître pour ses engagements pour la défense des consommateurs, fait voter neuf résolutions auprès du conseil d'administration de General Motors. La principale était l'opportunité d'embauche pour les minorités et leur représentation au Conseil d'Administration en passant par le droit des consommateurs. C'est la première fois dans l'histoire des Etats-Unis que des résolutions à caractère social apparaissent lors d'un vote d'assemblée générale d'actionnaires. Par la suite, deux pasteurs américains de l'église méthodiste créeront le premier fonds socialement responsable afin de mettre en lumière la responsabilité des entreprises dans les catastrophes écologiques et les conflits humains et technologiques

En 2005, l'investissement socialement responsable s'est déployé à l'échelle mondiale grâce aux « Principes pour l'Investissement Responsable ». Cette charte fondatrice de l'ISR a été mise en place par le Pacte Mondial des Nations Unies et le

⁷⁸ Corinne Poulain - L'ISR, un concept récent ? – 9 avril 2018

programme des Nations Unies pour l'Environnement/Initiative Financière (UNEP/FI). Cette initiative a pour objectif, « de renforcer le sens des responsabilités sociétales et le civisme des entreprises. L'idée est de s'orienter vers une économie plus durable et plus ouverte. »⁷⁸

Concernant la France, au tournant des années 80, une multitude de mouvements en faveur de l'écologie et d'une plus forte implication des acteurs de la finance voit le jour. Dès 1983, sous l'impulsion de sœur Nicole Reille, les premiers fonds éthiques apparaissent. C'est ainsi que le premier fonds ISR français est créé.

L'Investissement socialement responsable (ISR) a connu ces dernières années une explosion en France. D'après des statistiques récentes menées par Novethic et l'AMF⁷⁹, les actifs gérés par les fonds ISR ont fortement augmenté en France passant de 3,9 milliards d'euros en 2003 à 1400 milliards d'euros en 2018. De plus, cette explosion correspond pour moitié à la conversion de gestions existantes vers des labels « ISR ». En revanche l'ISR attire encore peu le marché des particuliers et concerne surtout les investisseurs institutionnels

b) Communiquer finance responsable

La professionnalisation de la communication qui s'installe dans les entreprises depuis quelques années concerne également les établissements financiers. D'énormes efforts de communication sont aujourd'hui entrepris par les acteurs de la finance et visent à convaincre de l'effort de ces derniers pour se débarrasser d'une image perçue comme déconnectée et réservée à une élite. L'ISR est un levier indispensable mais pour labéliser les fonds, c'est-à-dire les agréer et garantir, une analyse extra financière est nécessaire. L'analyse extra-financière désigne les considérations qui ne concernent pas uniquement les aspects financiers. Pour cela, le label ESG est aujourd'hui largement intégré et fait partie de cette dimension. ESG est l'acronyme pour environnemental, social et de gouvernance. Il s'agit en réalité des composantes de de la RSE appliquée au monde de la finance. (E) Le critère

⁷⁹ Rapport de l'AMF sur l'investissement socialement responsable (ISR) dans la gestion collective - 2018

environnemental va analyser sa politique pour faire face aux externalités négatives comme la gestion des déchets, la réduction des émissions de carbone, et dans l'ensemble tous les risques environnementaux produits par son activité. (S) Le critère social va analyser la politique de prévention des risques sociaux, le respect du droit des employés, le bien-être au travail. (G) Le critère de gouvernance vérifie l'intégrité de l'entreprise comme la répartition entre les hommes et les femmes au sein de l'équipe dirigeante ; l'indépendance du conseil d'administration, la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes.⁸⁰

Lorsqu' un investisseur veut placer des liquidités dans un fonds de pension, il peut ainsi vérifier si, les entreprises dans lesquelles le fonds investit, utilisent une stratégie socialement responsable, en mettant l'accent sur comment elle se comporte avec ses parties prenantes et l'environnement. Finalement, l'analyse ESG, désigne la vérification par un investisseur de la performance RSE d'une entreprise.

Grâce à ce label, les acteurs de la finance espèrent rentrer dans des processus qui peuvent exclure des entreprises qui ne respecteraient pas ce critère. Ainsi, depuis la mise en place des fonds de pension, l'ensemble des acteurs proposant des PER intègrent une communication autour de l'ISR.

Afin d'illustrer notre propos, nous avons choisi 3 exemples d'acteurs financiers ayant pris un virage socialement responsable et avons tenté d'analyser brièvement leur communication : Prefon, Amundi et BNP Paribas.

c) Prefon : La charte responsable comme contrat relationnel

Prefon, le fonds de pension de la fonction publique, association loi 1901, nous ait apparu comme intéressant. En effet en tant qu'association, elle est dotée d'un conseil d'administration constitué uniquement de bénévoles. Cet argument procure à l'association un avantage car elle donne une forte dimension éthique et altruiste à son

⁸⁰ « Critères ESG » qu'est-ce que c'est ? – Label ISR - 2019

action. Prefon a bâti une stratégie de communication basé sur deux axes forts. Le premier est le triptyque entre la sécurité des placements, la facilité, leur transparence ; et le deuxième est la prise en compte du développement durable et les placements socialement responsables. Lorsque l'on navigue sur leur site web,⁸¹ l'ISR n'est pas mis en avant dès la page d'accueil, il faut parcourir les différents menus. On peut en revanche après une consultation approfondie, trouver un article et une vidéo expliquant le principe de l'investissement responsable.

Dans cette vidéo utilisant le dispositif d'un plateau télévisé, le président de Prefon, Christian Carrega, explique que l'ISR fait intégralement partie des critères de gestion de son fonds.

Il utilise un discours rhétorique se rapprochant de son auditoire. Par son langage, il se montre rassurant et convaincant et met en avant la dimension éthique de sa position. Son ethos, au sens d'Aristote⁸², est figuré par les valeurs de bon sens, de vertu et de bienveillance. Il emploie des mots comme sécurité, long terme, retraite. De plus, Il répond à la question, épargner pour sa retraite n'est ni risqué ni aventureux.

Il justifie le virage que prends Prefon en matière d'investissement responsable en mettant en avant l'Histoire du fonds, pionnier de l'épargne retraite en France. Selon ses propos, pour Prefon, le secteur de la finance est en pleine transformation et les comportements des ménages en matière d'investissement évolue. Plus de transparence, de simplicité et un cadre fiscal plus avantageux, tels sont les objectifs du Plan. Il ajoute que l'ISR renforce la sécurité du placement. Comme si être socialement responsable était une tendance à adopter pour protéger son placement. Nous noterons toutefois que Christian Carrega reste vague sur les différents secteurs dans lequel sont placés les fonds. Il nomme le caractère responsable et éthique sans préciser le contenu précis de sa stratégie de



⁸¹ Site web de Prefon retraite <https://www.prefon-retraite.fr/>

⁸² *La rhétorique* – Aristote - -329

placement.

On peut en conclure que sécurité, protection des placements et placements responsables sont les piliers de Prefon transmis à travers le discours de Christian Carrega.

Pour compléter la vidéo, une charte entièrement consacrée à l'ISR propose de figer le discours avec des arguments permettant de le valider. Bien que datant de 2011, la charte en tant qu'outil nous a semblé intéressant à analyser. En effet, elle crée de la cohésion et un engagement vis-à-vis de l'épargnant. Elle permet de se mettre d'accord à tout moment sur les objectifs, les droits et les devoirs de Prefon envers son client mais aussi vis-à-vis de tout lecteur. Elle permet aussi de mettre en écriture le discours de son dirigeant. La première partie de la Charte définit les objectifs de Prefon, en quelques mots. Le choix des adjectifs est essentiel, nous remarquerons l'occurrence d'adjectifs comme solidaire, sur, responsable.

La charte encourage l'épargnant à être un « acteur » de la finance durable à travers l'épargne retraite. Elle met en avant la solidarité le partage et l'altruisme. Elle encourage ainsi l'épargnant à investir dans la capitalisation pour avoir un impact positif sur la société. La deuxième partie propose une vue d'ensemble de la stratégie

d'allocation du portefeuille. Le contenu est synthétique et ne contient aucun terme financier mais uniquement extra financier comme « levier pour l'économie », transparence, des termes récurrents pour créer les conditions nécessaires pour rassurer l'épargnant.

Finalement, lorsque l'on compare les supports vidéo et textuels, on en retrouve exactement les principes fondamentaux de l'écriture dissociée de la parole.

L'écriture permet d'appuyer la parole. On peut en effet y apprécier sa conformité en utilisant des arguments logiques réthoriques qui sont figés et non retravaillés. Pour rappel la charte a été publiée en 2011 alors que la vidéo date de 2018 mais les propos du président de Prefon complètent la charte avec les mises à jour juridiques.



Enfin, le site dispose d'une partie Actualités. Elle permet de répondre à la transparence exigée par la charte. Dans cette section, on remarque la publication d'articles à intervalles réguliers, afin d'expliquer au public les évolutions dans les décisions d'investissement régulièrement et de lui fournir des détails sur le contenu du portefeuille.

La stratégie de communication de Prefon est donc basée sur 3 piliers, la mise en avant de l'ISR, rassurer sur sécurité des Fonds et inviter le public à être acteur de la finance durable.

d) Amundi : Les certifications et les labels

Une autre communication que nous avons jugé intéressante à analyser est celle de Amundi, le premier acteur de l'épargne salariale et retraite française. Il est aussi l'un des premiers gestionnaires d'actifs européens. En tant qu'asset manager, le travail d'image est bien plus complexe en France, nous l'avons vu en deuxième partie. La défiance étant plus grande, Amundi par une simple communication unicanale et descendante pourrait facilement être accusée de Green Washing.

Le choix d'Amundi est totalement à l'opposé de celui de Prefon. En effet, la communication autour de l'ISR est mise en avant dès la page d'accueil. Comme nous pouvons le voir à travers l'image. Une bannière placée dès l'arrivée sur le site invite le visiteur à découvrir le principe de la finance responsable. L'image de fond utilisée avec la dominante bleue est certes caractéristique de la charte graphique d'Amundi mais il s'agit aussi une couleur de plus en plus utilisée dans les communications autour de l'environnement. En effet, le vert surutilisé depuis une vingtaine d'années est aujourd'hui de plus en plus connoté Greenwashing.



Amundi communique ses actions via sa page « Finance responsable ». On y trouve

une mise en récit de l'ensemble de la communication RSE du groupe et surtout les critères ESG. En introduction de cette dernière, tout comme Prefon, l'asset manager se considère comme le pionnier de l'ISR. Les critères ESG sont mis en avant en bas de page et expliqués à l'aide d'images et d'un court descriptif.

Mais ce qui a le plus retenu notre attention est la mise en avant des récompenses, des labels et des certifications comme le montre la capture ci-dessous.

La gestion ISR & solidaire en épargne salariale

Amundi Epargne Salariale & Retraite s'inscrit dans cette démarche d'épargne responsable, en proposant aux épargnants la gamme LABEL comprenant des fonds ISR, labellisés par le Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale (CIES) depuis 2012, et des fonds solidaires, labellisés par Finansol.



Les deux logos CIES et Finansol correspondent à des labels obtenus par Amundi pour certaines catégories de fonds de pension.

Les certifications, normes et labels sont un moyen efficace de valoriser les actions d'une marque. Par définition, elles informent les consommateurs sur l'origine, la qualité et les conditions de fabrication en conformité avec des normes préétablies.

Le premier label nous semble essentiel et riches en symboles. Amundi justifie son action par l'obtention du label du CIES, « le comité intersyndical de l'épargne salarial et retraite décerné par quatre des cinq confédérations syndicales représentatives (CFDT, CFE, CGC, CFTC, CGT), qui récompense les offres qui bénéficient d'une expertise reconnue en matière d'investissement responsable et qui accordent une place majoritaire aux représentants salariés dans les conseils de surveillance des fonds. »⁸³ En s'appuyant sur une telle certification, Amundi légitime ses fonds en les faisant valider par des instances représentatives françaises : Les syndicats. Ce choix est malin car comme nous l'avons vu en partie 2, les syndicats sont symboliquement et dans l'inconscient collectif traditionnellement défiants envers

⁸³ Article - La finance responsable – site web institutionnel d'Amundi ESR

le monde de la finance. En embarquant les corps intermédiaires dans le processus de labellisation, Amundi parvient à se légitimer en tant que pilier de l'ISR.

Le deuxième label est Finansol, Amundi le décrit « comme créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public ». Lorsque l'on recherche sur Internet, Finansol est une association loi 1901 qui met en avant la Finance solidaire. Grâce à ce label, Amundi revendique à la fois son positionnement de pionnier de la finance et donne une bonne image à ses fonds responsables.

L'obtention d'un certificat et d'un label fait partie intégrante de la stratégie de communication d'Amundi. En valorisant un logo qui fait office de signe, associé à un visuel, l'asset manager donne une preuve dans le but de mettre en confiance son interlocuteur. Ainsi l'affichage de certifications est un moyen approprié qui permet à Amundi de s'autoproclamer comme un fonds « sérieux » et « responsable », qui respectera ses engagements et ne fera pas connaître à l'épargnant de surprises désagréables... bref, un interlocuteur digne de confiance.

Comme le mentionne, Eric Sutter, « Le certificat est un « avantage concurrentiel », un signe qui démarque des concurrents. »⁸⁴ Ainsi Amundi compense ses déficits d'images perçus grâce aux labels et ainsi crée une identité qui le distingue des autres fonds. Cette labellisation ne se limite pas à leur communication médiatique. Lorsque nous consultons les documents clés de l'investisseur des fonds d'épargne retraite, les documentations intègrent toutes une fiche intégrant ces labels.

La stratégie d'Amundi est donc différente de Prefon. Si pour le fonds de pension de la fonction publique, le client est un acteur de la finance durable, Amundi adopte un positionnement inverse, en se plaçant comme une passerelle entre l'épargnant et son fonds. Cette stratégie plus verticale donne plus d'engagement au gestionnaire. Amundi se place ainsi comme un responsable de la finance durable agréé et certifié. On remarque aussi d'autres récompenses que mettent en avant l'asset manager pour

⁸⁴ Eric Sutter - Certification et labellisation : un problème de confiance. Bref panorama de la situation actuelle – Dans Documentaliste-Sciences de l'Information 2005/4-5 (Vol. 42), pages 284 à 290

légitimer son action en tant que leader de la finance durable.

e) BNP Paribas : La texte de raison d'être et la notation de durabilité

BNP Paribas, première banque française en termes d'actifs gère aussi des fonds de pension via ses filiales à l'étranger et des fonds d'épargne retraite en France. Tout comme Amundi, la banque a placé les notions de RSE et de développement durable au cœur de sa stratégie. En juillet 2017, le groupe annonçait la création d'une direction de l'engagement, représentée au comité exécutif. L'ambition portée par le PDG de la banque, Jean-Laurent Bonnafé, était alors affichée. Il expliquait ainsi : "les défis sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui exigent que notre groupe contribue encore plus activement à une croissance qui soit durable pour les hommes et pour la planète. Nous sommes décidés à nous donner les moyens de mettre en œuvre cette volonté à tous les niveaux du groupe"⁸⁵.

Nous allons voir que la stratégie communication responsable de BNP Paribas se construit sur 2 niveaux : une communication institutionnelle autour de la raison d'être et une communication client qui met en avant « la notation de durabilité. ».

La loi PACTE a inscrit une nouvelle définition de l'entreprise dans le code civil. En effet cette dernière « doit désormais être gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité »⁸⁶. De plus, Elle peut inclure une « raison d'être » dans ses statuts. Aujourd'hui les raisons d'être, au sein des entreprises font l'unanimité, ou presque, du fait des atouts indiscutables qu'elles renferment. Co-crée avec l'ensemble des parties prenantes, elle permet de redonner du sens à l'entreprise. Elle est un guide, une boussole pour cette dernière car elle fixe un cap et permet à cette dernière de voir son avenir sur le long terme. La raison d'être est intégrée dans la stratégie globale comme un levier pour une meilleure gouvernance⁸⁷. Communiquer autour de la raison d'être est donc nécessaire pour

⁸⁵ Béatrice Héraud - [OBJECTIF RSE] Bnp Paribas se transforme grâce a sa direction de l'engagement - Novethic – 26 septembre 2018

⁸⁶ Guillaume Carteret - Loi PACTE : l'intérêt social et la « raison d'être » des entreprises – Wolters Kluwers – 24 mai 2019

⁸⁷ Candice Bouchareine - La raison d'être au sein de l'entreprise - Diligent.com – 22 Septembre 2020

instaurer une confiance en interne et externe.

Le secteur bancaire aujourd'hui en pleine transformation est au centre de ces nouveaux enjeux. En effet, les banques souffrent d'un déficit d'attractivité. Les jeunes diplômés sont de moins en moins attirés par le secteur, la banque tentant ainsi de changer son image pour attirer ou fidéliser les salariés. Dix ans après la crise financière qui a durablement terni sa réputation, le défi est majeur.



BNP Paribas est depuis plusieurs années particulièrement attentif à ce que son activité ait un impact positif pour le monde qui l'entoure, aussi bien dans son fonctionnement propre qu'à travers les produits et solutions que l'ensemble des métiers du Groupe propose à ses clients.

BNP Paribas, qui a aussi travaillé sa raison d'être inclut un texte⁸⁸ l'expliquant sur son site web. On remarquera la prédominance du vert, à la fois signe de l'écologie mais aussi de la marque BNPP

Comme pour les exemples précédents, le texte est construit sous la forme d'une mise en récit. Avec l'emploi de la 3^e personne du singulier, l'entité BNP Paribas est personnifiée tout au long du texte. Le texte est construit avec une précision remarquable et avec des justifications précises. Le titre « Notre raison d'être » est bien visible et invite le lecteur à s'y arrêter. Cet accueil rassurant et complet se poursuit par un système d'explications dense, allant de discours autour de l'impact positif au concept de résilience. Une vidéo présente toutes les composantes de la raison d'être, Pour chaque cas, des onglets proposent une explication pour tous les angles de la réforme. Nous remarquerons des accroches engageantes comme « Nous nous donnons les moyens opérationnels d'avoir un impact positif » ou « Nous sommes au service de nos clients et du monde dans lequel nous vivons ». Le texte écrit cherche à masquer l'expertise financière et à montrer un engagement, à le justifier. Cette justification se produit notamment à travers des références historiques. Le récit devient argument, en douceur. Le discours est une modalité de l'action, les mots employés rassurent. Le texte contient notamment de nombreux termes qui renvoient à l'action,

⁸⁸ Notre raison d'être - Site institutionnel de BNP Paribas

« s'engage, agit, se donner les moyens ».

Le discours suivant et la vidéo qui accompagnent constituent un dispositif que l'on considère comme **performatif**. A travers la maîtrise des codes du texte et audiovisuels, BNP Paribas ne se contente pas de décrire l'état du monde mais cherche à agir en en modifiant ses contours. Le texte de raison d'être utilise des éléments de langage qui amènent des actes par le fait même de les énoncer. De plus, l'utilisation de phrases comme « Nous nous engageons avec nos clients pour un avenir meilleurs, « Nous dialoguons avec nos parties prenantes et avons des objectifs sociaux et environnementaux en ligne », BNP Paribas ne se place pas dans l'idée de communiquer de manière descendante mais cherche à embarquer son lecteur dans le virage que prend sa stratégie. L'utilisation régulière du mot « partenaire » renforce cette idée. BNP Paribas défend grâce à ce texte une position unique de leader de la finance durable et utilise une logique rhétorique fondée sur le principe de non-contradiction. La théorie de la performativité, inventée par John L Austin⁸⁹ et la célèbre maxime « Quand dire c'est faire » s'applique parfaitement dans leur communication.

Le texte de raison d'être constitue un levier efficace dans la communication de BNP Paribas pour convaincre et rassurer et ainsi créer des repères pour les consommateurs. La banque, comme de nombreux autres acteurs financiers, communique aussi via ses produits. Les critères ESG sont aujourd'hui largement développés et font partie intégrante des messages adressés dans leur produit. Un autre levier qu'utilise BNP Paribas est la notation de durabilité.

La notation est omniprésente dans le monde financier. Elle permet à des investisseurs d'avoir une estimation du niveau de risque de leurs placements dans un contexte où les marchés financiers sont confrontés à une surabondance de l'information. Elle permet de mesurer le niveau de solvabilité d'un Etat ou d'une entreprise. Attribué par des agences de notation agréées elle constitue un critère incontournable pour tout acteur qu'il soit particulier ou institutionnel.⁹⁰

⁸⁹ *Quand dire, c'est faire*, AUSTIN John Langshaw, Éditions du Seuil, Paris, 1970

⁹⁰ Ampeau, Gérard. *La comédie de la notation*. EMS Editions, 2018

Avec l'explosion de la RSE et les transformations de cours, une nouvelle forme de notation est née. Il s'agit de la notation de durabilité, créée il y a quelques années pour déterminer le caractère durable des investissements. Fonctionnant sur le même principe que la notation de solvabilité, des agences indépendantes attribuent des notes de durabilité pour évaluer de manière qualitative les actions d'une entreprise en matière de développement durable et de responsabilité sociale. Elles ont aussi recours à des données objectives afin de déterminer la note d'une entreprise en matière de critères ESG. Ces notes extra financières concernent surtout les sociétés cotées pour lesquelles les informations nécessaires sont rendues publiques.⁹¹ De plus, ces informations doivent aujourd'hui être intégrées dans un cadre officiel.

Suite à la crise du coronavirus, BNP Paribas utilise la notation de durabilité et les Objectifs De Développement durable comme des arguments communicationnels pour justifier de ses actions au travers de ses produits. Une fois encore, des vidéos en motion design expliquant la note de durabilité et les critères d'attribution de la note vont être déployées. Pour des raisons de confidentialité elles ne sont pas montrées dans ce mémoire.

BNP Paribas utilise une communication client très travaillée autour des investissements responsables. Elle propose dans le cadre de son offre ISR, des fonds thématiques investissant dans l'eau, la transition écologique ou la décarbonisation. Pour chaque fonds proposé dans son catalogue, est jointe une fiche de durabilité récapitulant sa notation et l'ensemble de critères définis. Elle contient l'ensemble des données extra-financières destinées à rassurer l'investisseur. Tout d'abord, une description du fonds vise à être le plus transparent sur les critères d'inclusion et d'exclusion des entreprises sélectionnées dans l'univers d'investissement. En second lieu, la note de durabilité avec sa justification, un curseur mesure la prise en compte des critères ESG et des Objectifs de développement durables. Ces derniers sont des critères extra financiers auxquels BNP Paribas accorde une grande importance. L'ONU a instauré dans le cadre d'un Agenda pour le développement durable qui comprend la création de 17 objectifs visant à lutter contre la pauvreté, à protéger la

⁹¹ Le score de durabilité : BNP Paribas (source gardée confidentielle)

planète et à assurer la prospérité à travers le monde.⁹²

La notation de durabilité constitue donc un levier de communication efficace, car elle permet aux investisseurs de jauger et ainsi s'aligner avec leurs convictions. Par ailleurs, BNP Paribas montre sur d'autres supports (nous ne pouvons inclure dans ce mémoire) que les fonds ESG ont démontré une meilleure résilience et une surperformance dans la mesure où ceux-ci investissent sur le long terme.

A travers l'étude de l'ensemble des leviers communicationnels, nous avons pu démontrer que les États et les acteurs de la finance disposent aujourd'hui d'atouts qui leur permettent d'embarquer, fédérer les épargnants dans une vision adaptée aux enjeux sociaux et écologiques et ainsi répondre à leurs aspirations.

Par ailleurs, depuis la crise du coronavirus, le monde de la finance est confronté à de nouveaux défis. Si l'on regarde le principe de base de l'investissement dans lequel le principal objectif est la quête de rendement, l'Investissement responsable fait face à un changement de paradigmes qui ne le positionne non plus hors du monde financier conventionnel mais au cœur de celui-ci⁹³. En intégrant des critères comme l'ESG ou la labellisation dans ses démarches d'investissement et sa communication autour de ces derniers, l'ISR n'est plus considéré comme un secteur de niche ce qui a pour conséquence de transformer la gestion classique. En effet, les performances des fonds ESG sont aujourd'hui comparables aux fonds conventionnels. C'est un atout que les acteurs financiers doivent mettre en avant pour attirer des investisseurs et permettre ainsi de faire renaître un espoir de socialisation du capital.

⁹² Béatrice Héraud - [OBJECTIF RSE] Bnp Paribas se transforme grâce à sa direction de l'engagement - Novethic – 26 septembre 2018

⁹³ *L'ISR, un concept récent ?* – Corinne Poulain – Jesuisresponsable.fr

Conclusion

Développer les fonds de pension de retraite est une volonté politique remontant à 1996, qui s'inscrit dans un projet plus global de refonte du système de retraites en France. Face au déficit des caisses, aux enjeux démographiques et à la transformation de l'économie, la capitalisation constitue aujourd'hui un complément nécessaire face à un insuffisant système de retraite par répartition et à des régimes spéciaux qui creusent les déficits. Ces derniers, symboles français d'un certain pluralisme politique et syndical, sont aujourd'hui confrontés à une crise de légitimité qui remet en cause leur acceptabilité. C'est dans ce contexte que s'inscrit la création du régime universel et du Plan Épargne Retraite.

Après les échecs des précédentes réformes, l'épargne retraite a conquis aujourd'hui un plus large public. Bruno Le Maire a récemment salué le « succès » du PER avec 1,8 millions de souscriptions en un an⁹⁴. Cette hausse montre aujourd'hui que le consentement de la population envers la capitalisation semble en cours. En outre, elle met en avant le fort intérêt du gouvernement pour une réforme du système des retraites qui semble aujourd'hui inéluctable. Enfin, elle met en perspective les changements en cours dans les relations entre le citoyen et l'État. En effet, les idéologies historiques et culturelles, sur l'importance d'une retraite publique exclusive et le refus de la capitalisation laissent place aujourd'hui à l'inquiétude et à la défiance envers le gouvernement pour assurer une retraite décente à leurs actifs. Cette désidéologisation, en marche depuis les années 2000, constitue aujourd'hui un terrain propice à une individualisation des comportements financiers et donne aux fonds de pensions toute leur légitimité.

Cependant, l'histoire de la retraite française, sa complexité et la lutte des enjeux autour de la retraite par capitalisation, prend en tenailles la communication autour de la réforme du PER. Que ce soit du point de vue de l'État, ou des acteurs financiers, rendre acceptable les fonds de pension et leur utilité nécessite une communication qui dépasse la simple campagne publicitaire. Il s'agit de définir un nouveau contrat

⁹⁴ Interview de Bruno le Maire sur LCI – 30 septembre 2020

relationnel entre les ménages actifs et l'Etat. Cela implique une communication publique, politique qui doit rassurer, convaincre, embarquer et surtout proposer un nouvel élan positif qui vise à faire de la retraite par capitalisation une habitude et un rituel.

Pour les acteurs financiers, la montée en puissance de la capitalisation constitue un nouveau marché à fort potentiel. Avec le développement de critères extra-financiers comme l'ISR, les critères ESG, les labellisations et la notation de durabilité, les fonds de pension possèdent des armes efficaces qui leur permettent de s'affirmer en tant qu'acteurs d'une finance durable et de répondre aux attentes des publics. Cependant, même si les ménages sont de plus en plus attentifs à l'impact social et environnemental de leur placements, l'ISR est aujourd'hui peu connu en France et insuffisamment valorisé par les banques et les conseillers financiers. Il constitue pourtant un levier fondamental pour créer l'empathie nécessaire à leur acceptation.

La crise de la Covid-19 sera un puissant catalyseur de ces phénomènes. Le choc provoqué par la pandémie amène une crise économique et financière sans précédent car elle touche aux fondamentaux même de l'économie réelle. Avec l'arrêt de l'activité économique, de nombreux ménages se retrouvent sans revenus ou rentes. De plus, le recours aux taux négatifs par les banques centrales amène des changements de paradigmes financiers qui obligent les épargnants et les gérants d'actifs à réorienter leur stratégie d'épargne vers plus de risques ou vers l'acceptation d'un profit moindre.

Cette crise amènera un grand nombre d'acteurs intellectuels, politiques, économiques, à imaginer des nouveaux contours pour réinventer la société une fois la pandémie terminée. Des contours dans lequel une financiarisation de l'économie sera encore renforcée avec des ménages actifs plus murs, plus pragmatiques et plus agiles dans leurs investissements. Les fonds de pension orientant leur stratégie dans les fonds propres d'entreprises françaises responsables, de start-ups innovantes rempliraient entièrement leur contrat relationnel avec les épargnants en répondant à leurs aspirations.

Enfin, la montée en puissance des fonds de pension concerne aussi la communication interne des entreprises. L'épargne salariale et retraite, souvent négligée par les grands groupes, car juridiquement contraignante et culturellement floue, est pourtant un moyen efficace de fédérer les collaborateurs autour d'une culture d'entreprise. Il est aujourd'hui d'utilité publique pour les dirigeants de prendre la parole, informer et accompagner les salariés dans les différents projets de vie de l'achat de la résidence principale à la retraite. Pour répondre à ce besoin, Les gestionnaires d'épargne salariale disposent de solutions clé en mains : campagnes, outils pédagogiques, vidéos explicatives...

L'avenir de la retraite française se joue en ce moment même : les réformes qui succéderont à celle du régime universel et du PER pourront conduire notre société à une tout autre vision de l'intergénération et poser la question d'un nouveau pacte : se fera dans la transmission ou dans l'individualisation des valeurs et du patrimoine ?

Le futur de la retraite se décidera sans doute dans une concertation qui ira au-delà de la nation et qui concernera le projet européen, emblème de la manière dont les peuples peuvent cohabiter ensemble, et emblème d'une modernisation de la solidarité.

Bibliographie et Webographie

Communication

AÏM Olivier et BILLIET Stéphane (dir.), *Communication*, Paris, Dunod, 2015

ARISTOTE – La rhétorique - -329– *Les classiques de la philosophie – Livre de poche*
– 2014

AUSTIN John Langshaw, *Quand dire, c'est faire*, Éditions du Seuil, Paris, 1970

BOUGNOUX Daniel, *Introduction aux sciences de la communication*, Paris, La Découverte, 1998

D'ALMEIDA Nicole, *Les Promesses de la communication*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001

D'ALMEIDA Nicole, *La Société du jugement. Essai sur les nouveaux pouvoirs de l'opinion*, Paris, Armand Colin, 2007

Giraud, Baptiste, Karel Yon, et Sophie Bérout. *Sociologie politique du syndicalisme. Introduction à l'analyse sociologique des syndicats*. Armand Colin, 2018

LE GALL Jean-Marc – *L'entreprise irréprochable: Réciprocité, responsabilité, démocratie – Paris – L'humanité 2011*

LIBAERT Thierry, *Le plan de communication*, Thierry Libaert Paris, Éditions Descartes & Cie, 2003`

Retraites et finances

AMPEAU, Gérard. *La comédie de la notation*. EMS Editions, 2018

CHANU Pierre Yves et PHILIPPE François - *Nos retraites : répartition ou capitalisation ?* – Muscadier – 2012

LAVIGNE Anne – *Économie des retraites* – La découverte - Paris – 2013

ELIA SAFARTI Georges – *Les formes de l'universalité* – Pardès – 2011

GIRAUD Pierre Noël – *Les fonds de pensions : vers un nouveau capitalisme ?* – 2001

Articles

Borgetto, Michel. « Égalité, différenciation et discrimination : ce que dit le droit », Informations sociales, vol. 148, no. 4, 2008, pp. 8-17.

D'Almeida, Nicole. « L'opinion publique », Hermès, La Revue, vol. 70, no. 3, 2014, pp. 88-92.

Giraud, Pierre-Noël. « Les fonds de pension. Vers un nouveau capitalisme ? », Études, vol. tome 394, no. 2, 2001, pp. 165-179.

Guillemard, Anne-Marie. « Sécurité sociale et transformation des rapports entre les générations », Informations sociales, vol. 189, no. 3, 2015, pp. 116-124. – p144 – 2015

Roche Jean-Jacques - *La France et l'universel* - AFRI, Volume I, 2000 - Centre Thucyde – 2000

Le Garrec, G. (2002). Les fonds de pension : Substituts ou compléments des systèmes publics de retraite par répartition ? *Revue d'économie politique*, vol. 112(4), 601-626.

Reimat, Anne. « L'évolution comparée des régimes professionnels de retraite en France et au Royaume-Uni : path dependency et arrangements institutionnels », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol. 5, no. 1, 2012, pp. 79-98.

Sarfati, Georges-Elia. « Les formes de l'universalité. L'inquiétante étrangeté du signe juif », *Pardès*, vol. 49, no. 1, 2011, pp. 11-18.

Sutter Eric - *Certification et labellisation : un problème de confiance. Bref panorama de la situation actuelle* – Dans Documentaliste-Sciences de l'Information 2005/4-5 (Vol. 42), pages 284 à 290

Touzé Vincent - *Impact de la crise et tendances de long terme* –Revue de l'OFCE, Presses de Sciences-Po, vol. 0(3), pages 63-112– 2011

Les régimes de retraite dans différents contextes économiques, démographiques et politiques – documents de travail sur le vieillissement - OCDE – 2017

Bonin Hubert. *Les Français face aux banques et à la finance. Perspective historique. Revue Banque*, Revue Banque édition, 2017, n° 356 (Banque & stratégie), pp.5-7. {hal-02283121}

Mémoire

Marine Condé. Une relation État-citoyen entre consentement et résistance : la campagne gouvernementale sur la réforme du prélèvement à la source. Sciences de l'information et de la communication. 2019. [dumas-02520605](#)

Webographie

Lancement du nouveau Plan d'Épargne Retraite (PER) - Direccte Bourgogne-Franche-Comté. 3 octobre 2019
<http://bourgogne-franche-comte.diraccte.gouv.fr/Lancement-du-nouveau-Plan-d-Epargne-Retraite-PER>

Michel Revol - *Quand la CGT défend la retraite par... capitalisation* - Le Point - 18 janvier 2020

https://www.lepoint.fr/economie/quand-la-cgt-defend-la-retraite-par-capitalisation-18-01-2020-2358406_28.php#

Polémique BlackRock : c'est quoi, la retraite par capitalisation ? - Le Parisien – 2 Janvier 2020

<https://www.leparisien.fr/economie/polemique-blackrock-c-est-quoi-la-retraite-par-capitalisation-02-01-2020-8227545.php>

Martine Orange - *Retraites : BlackRock souffle ses conseils pour la capitalisation à l'oreille du pouvoir* – Mediapart - 2019

<https://www.mediapart.fr/journal/france/091219/retraites-blackrock-souffle-ses-conseils-pour-la-capitalisation-l-oreille-du-pouvoir?onglet=full>

La retraite aux États-Unis – La retraite en Clair - BNP Paribas Cardif – 17 Avril 2019

<https://www.la-retraite-en-clair.fr/retraite-france-monde/retraite-etranger/retraite-etats-unis>

La Retraite au Japon – site Retraite.com

<https://www.retraite.com/dossier-retraite/retraite-a-l-etranger/retraite-au-japon/regime-retraite-japon.html>

La retraite en France – La retraite en Clair BNP Paribas Cardif – 2019

<https://www.la-retraite-en-clair.fr/retraite-france-monde#section-2>

Henri Sterdyniak *Pays Bas un modèle pour les retraites ?* - Conseil d'orientation des retraites – 2003

<https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2019-06/doc-322.pdf>

Retraite : Les dates clés - Agirc-Arrco – 2019

<https://www.agirc-arrco.fr/qui-sommes-nous/retraite-dates-cles/>

Patrimoine des ménages : les Français aiment moins les actions que les Américains –« Eres-group » – 21 Juillet 2016

<https://www.eres-group.com/etudes-et-enquetes/patrimoine-des-menages-les-francais-aiment-moins-les-actions-que-les-americains/>

Le déficit du système de retraites devrait atteindre 30 milliards en raison du Covid-19 – L'Express – 12 juin 2020

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/le-deficit-du-systeme-de-retraites-devrait-atteindre-30-milliards-en-raison-du-covid-19_2128093.html

L'espérance de vie progresse moins vite - Centre d'observation de la société – 16 Janvier 2020

<http://www.observationsociete.fr/population/evolution-esperance-de-vie.html>

Les enjeux de la retraite en France - Le cercle de l'épargne

<http://cercledelepargne.com/les-publications/la-retraite-mode-demploi/les-enjeux-de-la-retraite-en-france>

Philippe Crevel - *Retraite juste un autre monde* – Temporis – 2014

<http://philippecrevel.fr/juste-un-autre-monde-par-philippe-crevel>

Marc Blondel - *Egalité ou équité* - Le Monde – 24 Janvier 2005
https://www.lemonde.fr/societe/article/2005/01/24/egalite-ou-equite-par-marc-blondel_395468_3224.html

La grève requinque les syndicats – Analyse - Liberation – 9 décembre 1995
https://www.liberation.fr/france/1995/12/09/la-greve-requinque-les-syndicats_152636

Alain Guillemoles - *Ces fonds de pension qui font peur* – La Croix – 19 Janvier 2020
<https://www.la-croix.com/Economie/Economie-et-entreprises/fonds-pensions-font-peur-2020-01-19-1201072711>

Fabrice Rousselot - *La fonte accélérée des fonds de pension* - Liberation – 10 juillet 2002
https://www.liberation.fr/evenement/2002/07/10/la-fonte-acceleree-des-fonds-de-pension_409757

Alexandre SUMPF, « *Le scandale de Panama* », *Histoire par l'image*
<http://histoire-image.org/fr/etudes/scandale-panama>

André Babeau - *L'éducation financière des Français, une cause nationale* – Les Echos – 9 février 2018
<https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/leducation-financiere-des-francais-une-cause-nationale-130561>

Sylvain Léder - *BlackRock, la finance au chevet des retraités français* – Le Monde Diplomatique - p16 et 17 -Janvier 2020
<https://www.monde-diplomatique.fr/2020/01/LEDER/61189>

Alain Lemasson - *L'enseignement de l'économie est biaisé en France et en Allemagne* - Capital – 18 septembre 2018
<https://www.capital.fr/economie-politique/lenseignement-de-leconomie-est-biaise-en-france-et-en-allemande-1350485>

Sarah Bel, et James Eberlein, *La culture financière, un enjeu pour le développement* –, Centre de développement de l'OCDE. L'Observateur de l'OCDE n°303 - septembre 2015
https://observateurocde.org/news/fullstory.php/aid/3998/La_culture_financi_E8re_un_enjeu_pour_le_d_E9veloppement.html

Madani CHEURFA et Flora CHANVRIL- *Cevipof : Le baromètre de la confiance politique* – Sciences Po – 2019
https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/CEVIPOF_confiance_10ans_CHEURFA_CHANVRIL_2019.pdf

Olivier Galland et Gérard Grunberg - *La France, en manque de confiance, déprime* - - Slate – 2020
<http://www.slate.fr/story/190929/grande-deprime-francais-exception-confiance-interpersonnelle-defiance-institutions>

L'Ubérisation de l'économie révolutionne les structures traditionnelles – Le nouvel Obs – 18 décembre 2015
<https://www.nouvelobs.com/societe/20151218.AFP0639/l-uberisation-de-l-economie-revolutionne-les-structures-traditionnelles.html>

L'investissement responsable – site web de Natixis InterEpargne
https://www.interepargne.natixis.com/nie/entreprises/gestion-financiere/l-investissement-responsable-lqf87_59657.html

Corinne Poulain - *L'ISR, un concept récent ?* – 9 avril 2018 - *jesuisresponsable*
<https://www.jesuisresponsable.fr/2018/04/09/lisr-un-concept-recent/>

Anne-Catherine Husson-Traore [décryptage] *Le paradoxe de l'isr français* - Novethic - 2018
<https://www.novethic.fr/actualite/finance-durable/isr-rse/le-paradoxe-de-l-isr-francais-146370.html>

« *Critères ESG* » *qu'est-ce que c'est ?* – Label ISR – 2019
<https://www.lelabelisr.fr/anstyq/criteres-esg/>

Béatrice Héraud - [OBJECTIF RSE] *Bnp Paribas se transforme grâce a sa direction de l'engagement* - Novethic – 26 septembre 2018
<https://www.novethic.fr/entreprises-responsables/bonnes-pratiques/isr-rse/bonnes-pratiques-bnp-paribas-accelere-la-diffusion-de-la-rse-grace-a-sa-direction-de-l-engagement-146371.html>

Loi PACTE : l'intérêt social et la « raison d'être » des entreprises – Guillaume Carteret - Wolters Kluwers – 24 mai 2019
<https://www.actualitesdudroit.fr/browse/affaires/societes-et-groupements/21882/loi-pacte-l-interet-social-et-la-raison-d-etre-des-entreprises>

Candice Bouchareine - *La raison d'être au sein de l'entreprise* - *Diligent.com* – 22 Septembre 2020
<https://diligent.com/fr/blog/raison-detre-en-entreprise-en-france-vecteur-de-bonne-gouvernance/>

Wikipedia – *Système de Retraites aux Pays-Bas, Etats-Unis, Royaume Uni*
https://fr.wikipedia.org/wiki/Système_de_retraite_aux_Pays-Bas
https://fr.wikipedia.org/wiki/Retraites_et_fonds_de_pension_aux_États-Unis
https://fr.wikipedia.org/wiki/Système_de_retraite_au_Royaume-Uni

Sommaire des annexes

Annexe 1 : Les différents étages de la retraite française

Annexe 2 : : Panorama des taux de remplacement brut de la pension dans les pays de l'OCDE

Annexe 3 : Affiche de la fédération nationale catholique publiée avant 1945

Annexe 4 : Le Patrimoine des Ménages en 2018 (source : Insee)

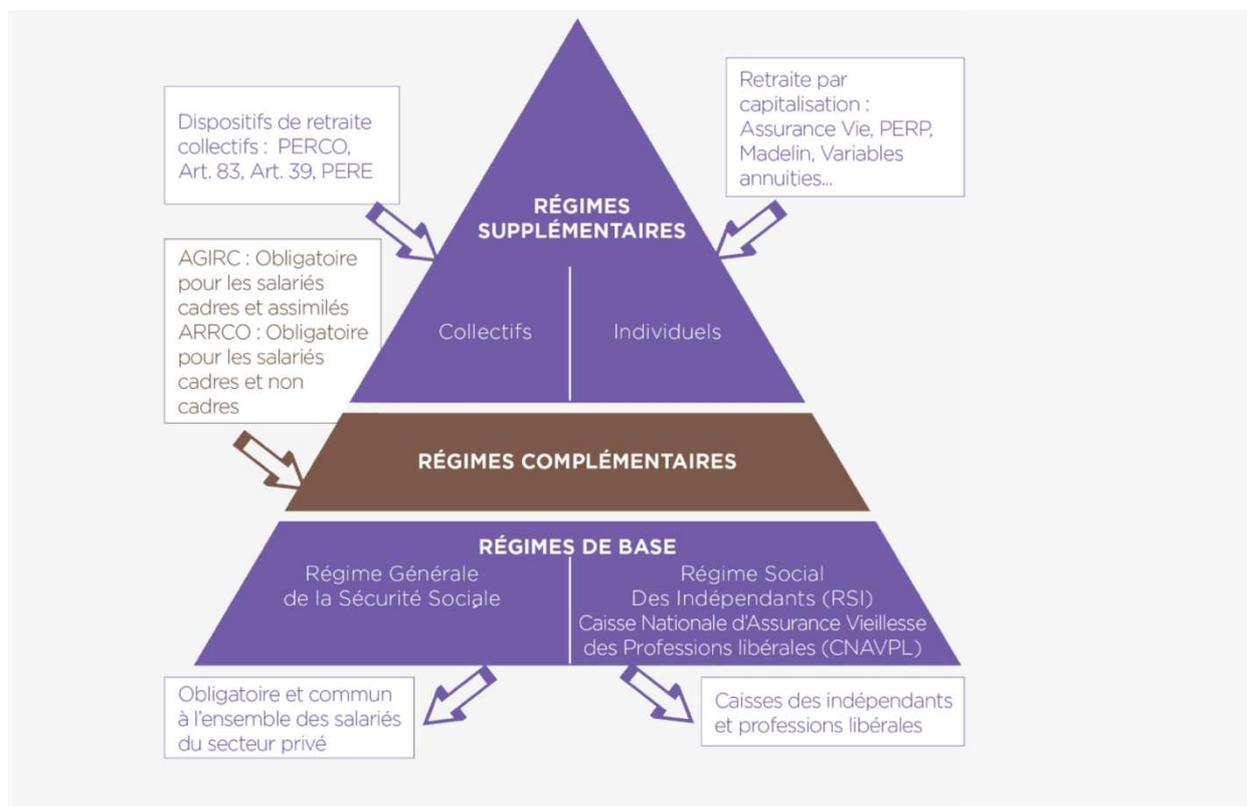
Annexe 5 : Photographie de Larry Fink et d' Emmanuel Macron, recadrée par Mediapart avec sa photo contexte

Annexe 6 : Exemples de vignettes, vidéos publiées sur les réseaux sociaux

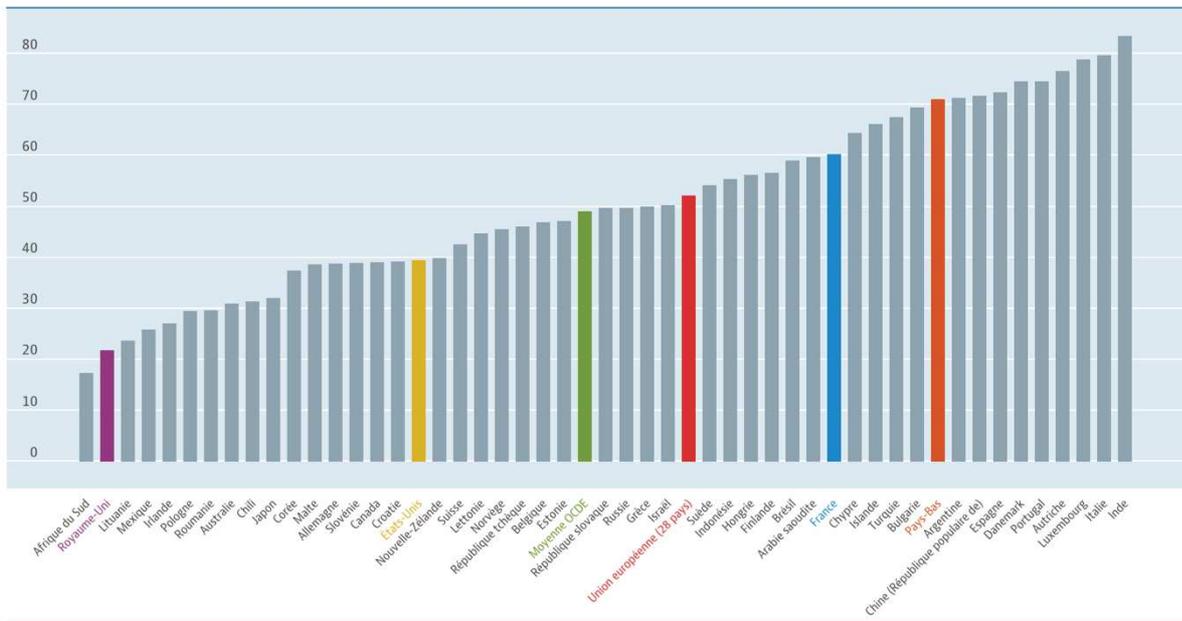
Annexe 7 : Entretien avec Florent Bronès

Annexe 1 : Les différents étages de la retraite française, Source : <https://analyse-retraite.fr>

Cette infographie en forme de pyramide résume le système de retraites français. Le système français fonctionne selon 3 étages, les régimes de base et les régimes complémentaires fonctionnant par répartition et les régimes supplémentaires fonctionnant par capitalisation



Annexe 2 : Panorama des taux de remplacement brut de la pension dans les pays de l'OCDE



Ce graphique montre l'écart des taux de remplacements bruts à la retraite entre les pays de l'OCDE avec un regard sur les pays de notre sujet d'étude.

Les Pays-Bas et la France proposent les pensions publiques les plus généreuses Alors que le Royaume-Uni et les Etats-Unis, donnent des pensions deux fois inférieures.

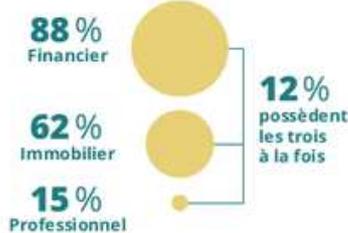
Annexe 3 : Affiche de la fédération nationale catholique publiée avant 1945

Source : <https://communication-securite-sociale.fr/>



LE PATRIMOINE DES MÉNAGES EN 2018

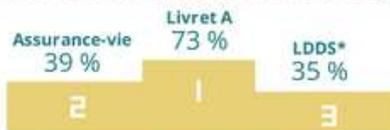
93% DES MÉNAGES DÉTIENNENT DU PATRIMOINE



Part de ménages détenant ce type de patrimoine



LES PLACEMENTS PRÉFÉRÉS DES FRANÇAIS



Part de ménages détenant ce type de placement
*Livret de développement durable et solidaire

276 000 € EN MOYENNE PAR MÉNAGE

UN PATRIMOINE INÉGALEMENT RÉPARTI



92 % du patrimoine brut est détenu par la moitié des ménages

PRINCIPALEMENT DES BIENS IMMOBILIERS



Composition du patrimoine brut des ménages

L'ÂGE, DÉTERMINANT MAJEUR



Montant net moyen par ménage selon l'âge de la personne de référence

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte. - Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

+ Pour aller plus loin

10 % des ménages détiennent près de la moitié du patrimoine total
Insee Focus n° 176, décembre 2019.

Le patrimoine des ménages en 2018 - Repli de la détention de patrimoine financier
Insee Première n° 1722, décembre 2018.

Annexe 5 : Photo de Larry Fink et Emmanuel Macron, recadrée par Mediapart et photo contexte de la prise de vue



Le cliché a été pris par les Echos le 10 Juillet 2019, Emmanuel Macron reçoit les 8 représentants des plus grands gestionnaires d'actifs européens et mondiaux. Ce sommet a été organisé dans le but de trouver un accord concernant le développement des fonds ESG afin de répondre aux accords de Paris sur le Climat

6 mois plus tard, Mediapart utilisera ce cliché et le recadrera dans le but de dénoncer l'influence de Blackrock sur le gouvernement français

Annexe 6 : Exemples de vignettes, vidéos publiées sur les réseaux sociaux



Twitter : Compte Ministère de l'économie 1^{er} et 10 Octobre 2019



Site internet du ministère de l'économie



Twitter : Compte ministère de l'économie 14 octobre 2020

D'autres exemples sont disponibles sur le site economie.gouv.fr

Annexe 7 : Entretien avec Florent Bronès

Docteur en sciences économiques et Responsable de la stratégie d'investissement au sein de BNP Paribas Wealth Management, Florent Bronès définit la stratégie d'investissement globale de la banque privée ainsi que les recommandations de thèmes d'investissement.

Parle-t-on d'Épargne Retraite auprès des clients français et internationaux dans une banque privée comme BNP Paribas Wealth Management ?

Notre travail est de gérer de l'épargne et du patrimoine, l'Épargne retraite est une de ces catégories gérées. Sachant que les objectifs de chacun changent en fonction de l'âge et de nombreux autres paramètres, l'Épargne retraite peut être une solution. Dans le cadre de la Banque privée, les clients ont souvent des objectifs différents du fait de leur fortune et préféreront miser sur les patrimoines non financiers comme l'immobilier qui constitue souvent des actifs pour la retraite. Car la retraite ne se limite pas uniquement aux fonds de pension. Elle doit se constituer tout au long de sa vie à travers le patrimoine.

Que pensez-vous de la réforme des retraites et de l'idée d'instaurer un régime universel ?

L'idée générale est bonne car il est question de remettre en cause les régimes spéciaux, mais la mise en place est extrêmement difficile. Le principal obstacle, légitime, est la préservation des intérêts de chaque branche. Cette réforme universelle me semble adaptée mais se fera au prix de nombreux compromis. Le principal problème est qu'il n'y a pas de consensus politique sur le sujet. Les enjeux démographiques actuels sont insuffisamment mis en avant par les pouvoirs publics et face aux problèmes actuels, le gouvernement finira par reculer

Selon vous, la réforme des retraites va-t-elle avoir des conséquences sur la stratégie de BNP en matière d'épargne retraite ?

Difficile de répondre à cette question, la question est de continuer à gérer une épargne sur le long terme. Le PER est plus intéressant que les anciens dispositifs car il permet de sortir en capital, en plusieurs fois et dispose de clauses de déblocage anticipées qui s'avèrent intéressantes. Pour ma part, je continue à recommander pour la jeune génération les investissements immobiliers car ils constituent une épargne non liquide imbattable en termes de sécurité et surtout elle vise le long terme

Croyez-vous à une montée en puissance des fonds de pension à la française ?

De plus en plus d'argent va rentrer dans les fonds de pension grâce à la création du PER. La question centrale aujourd'hui est pourquoi j'investis ? Dans un monde de taux négatifs, l'environnement conceptuel change, le profit devient de plus en plus difficile sur des placements en obligation. Il est important pour les épargnants d'accepter que les profits

entrepris autrefois ne seront plus possible. De plus, Les fonds de pension souffrant d'une mauvaise image, la vision en est souvent biaisée. Le PER ne concernera majoritairement que les salariés investissant dans l'Epargne salariale. L'inculture financière amènera le fait que les épargnants préfèreront toujours les investissements immobiliers.

Glossaire

AMF : Autorité des marchés financiers

Fonds à prestations définies : l'entreprise alimente un fonds placé en produits financiers (actions, obligations) selon une répartition décidée en accord avec les salariés dans le cadre d'un comité d'investissement. Le risque est couvert par l'employeur (source : Ooreka)

Fonds à cotisations définies : l'employeur s'engage à verser des **cotisations** régulières à un organisme gestionnaire (par exemple une compagnie d'assurance). Placées, ces cotisations seront ensuite restituées aux cotisants sous forme de rente. Le risque est porté par le salarié (source : Ooreka)

Private Equity : Le Private Equity est un placement souvent réservé à une clientèle haut de gamme ou institutionnelle, qui consiste à prendre des participations au capital d'entreprises non cotées.

Réforme paramétrique : Ajustement d'un régime qui modifie uniquement les paramètres pour réduire les déficits : durée de cotisation, âge légal de départ, taux de cotisation.

Retraite par répartition : Système de financement des caisses de **retraite** qui consiste à les alimenter par les cotisations basées sur les revenus professionnels de travailleurs en activité (« assurance vieillesse ») lesquelles servent au paiement des pensions des **retraités** « au même moment » (Wikipedia)

Retraite par capitalisation : La retraite par capitalisation fonctionne sur le principe de l'accumulation par les travailleurs d'un stock de capital qui servira à financer les pensions de ces mêmes travailleurs devenus inactifs (source : Wikipedia)

Taux de remplacement de la pension publique : Rapport entre la pension de retraite et le dernier revenu d'activité perçu.

Résumé

Depuis Octobre 2019, est appliquée la réforme instaurant un Plan Épargne Retraite afin de développer les fonds de pension en France. Première étape d'une réforme d'envergure du système de retraite français, l'arrivée des fonds de pension constitue un défi de taille qui dépasse les simples enjeux financiers. Le principe de retraite par capitalisation, opposé au très ancien système par répartition est historiquement et culturellement rejeté par l'opinion publique et les syndicats. Les réformes précédentes se sont toutes soldées par des échecs. Cependant en parallèle de ce rejet, de nouveaux courants de pensées et tendances de société émergent permettant une plus grande adhésion. Les acteurs de la vie économique, États et entreprises financières peuvent tirer profit de ces tendances pour mettre en place des stratégies de communication à fort impact pour créer l'empathie nécessaire à leur acceptation. L'enjeu de ce mémoire est de trois ordres : tout d'abord analyser une vision, une réputation et un paradoxe autour de ce mode de financement des retraites pourtant développé dans de nombreux pays d'Europe, mettre en perspective les différentes luttes d'enjeux autour du sujet entre un refus idéologique et un consentement pragmatique, puis analyser les leviers communicationnels techniques ou conceptuels dont l'Etat et les acteurs de la finance disposent pour convaincre, rassurer et ainsi pouvoir installer un nouveau rituel dans le quotidien des français.

Mots clés

Fonds de pension, capitalisation, uberisation, répartition, solidarité intergénérationnelle, vieillesse, retraite